

CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE GRIMPE DANS LES ARBRES



MANUEL DES RÈGLEMENTS 2022-2024

(en vigueur jusqu'en 1er juillet 2024)

Traduction intégrale du
ISA International Tree Climbing Championship Rulebook

✦ avec annotations pour le Québec



CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE GRIMPE DANS LES ARBRES

COMMENT UTILISER CE MANUEL DES RÈGLEMENTS

Il est de la responsabilité des juges, des officiels, des techniciens et des compétiteurs d'examiner les règlements dans leur intégralité avant le début de la compétition. Les règles sont présentées de façon générale, d'abord par les généralités puis par les règles plus spécifiques; c'est-à-dire que les règles qui s'appliquent à l'ensemble de la compétition se retrouvent au début et les règles pour les épreuves individuelles suivent.

Chaque section est identifiée par un chiffre afin de bien vous retrouver dans ce document. Par exemple, toutes les règles qui concernent l'épreuve du Travail à la corde sont identifiées dans le chapitre 3. Un résumé de l'épreuve se trouve au début de chaque section. Ce résumé n'est pas une règle, mais plutôt une vue d'ensemble de l'épreuve. Les règles suivent le résumé. Une liste des pénalités obligatoires et discrétionnaires ainsi que les raisons qui justifient la disqualification se trouve à la fin de chaque section. Ces dernières peuvent aussi être consultées dans les guides de référence rapides à l'annexe 8.

Les règles qui ont été ajoutées ou modifiées depuis la dernière révision sont mises en évidence en gras.

Les règles de l'épreuve Footlock sont disponibles uniquement en ligne. Si vous prévoyez organiser une épreuve Footlock ou un Footlock face à face, visitez www.itcc-isa.com/rulesregulations/rules. À compter de maintenant, la tentative de record du monde pour le Footlock a été changée en record ITCC pour l'ascension en face à face. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les critères du record de l'ITCC et l'annexe 2 pour les directives et les règles de la l'ascension face à face.

Le livre de règlements est mis à jour grâce à la contribution des compétiteurs et des bénévoles tout au long de l'année. Merci aux membres du comité 2022 qui ont offert de leur temps afin de développer ces règlements:

Warren Williams, Président du Comité
John 'Didj' Coles, juge en chef de l'ITCC
Doug Sharp, juge en chef de l'APTCC
Rip Tompkins, juge en chef de l'ETCC
John Gauthier, juge en chef du NATCC
Tim Bushnell, membre technique

Ce livre de règlements est en vigueur jusqu'au 1er juillet 2024.

Si vous avez des questions ou des suggestions à faire au comité des règles de l'ITCC, si vous voulez devenir bénévole pour l'ITCC, ou si vous avez des idées

pour améliorer une épreuve en particulier, vous pouvez communiquer avec l'ISA (en anglais seulement) :

- Par courriel à : itcc@isa-arbor.com
- Par téléphone 1-678-367-0981
- Par la poste à cette adresse : ISA, 270 Peachtree St NW, Suite 1900, Atlanta, GA, 30303, États-Unis.

NOTE: L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et dans le seul but de ne pas alourdir le texte, il n'y a par conséquent aucune intention discriminatoire.

❖ Ce document est une traduction intégrale de l'«*ITCC Rulebook*». Afin de bien illustrer les différences entre les règles internationales et les règles en vigueur au Québec, ce document a été annoté pour énoncer les règles et différences québécoises.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction..... | 1 |
| Chapitre 1. Responsabilité du compétiteur..... | 3 |
| 1.1. Exigences générales..... | 3 |
| 1.2. Mauvaise conduite ou acte dangereux..... | 4 |
| 1.3. Pénalités et disqualifications générales..... | 4 |
| 1.4. Protestations officielles..... | 5 |
| Chapitre 2. Règles générales et réglementation..... | 6 |
| 2.1. Admissibilité..... | 6 |
| 2.2. Déroulement du championnat..... | 7 |
| 2.3. Équipement..... | 7 |
| Chapitre 3. Épreuve du travail à la corde (déplacement)..... | 14 |
| 3.1. Résumé de l'épreuve..... | 14 |
| 3.2. Règles du travail à la corde..... | 14 |
| 3.3. Station de l'égoïne..... | 15 |
| 3.4. Station du lancer de la branche..... | 15 |
| 3.5. Station de l'émondoir..... | 16 |
| 3.6. Station du déplacement latéral..... | 17 |
| 3.7. Station de l'atterrissage..... | 17 |
| 3.8. Pointage de l'épreuve du travail à la corde..... | 18 |
| 3.9. Pénalités..... | 19 |
| 3.10. Disqualification..... | 20 |
| Chapitre 4. Épreuve du sauvetage aérien..... | 21 |
| 4.1. Résumé de l'épreuve..... | 21 |
| 4.2. Règles de l'épreuve du sauvetage aérien..... | 21 |
| 4.3. Pointage de l'épreuve du sauvetage aérien..... | 23 |
| 4.4. Pénalités..... | 23 |
| 4.5. Disqualification..... | 24 |
| Chapitre 5. Épreuve du lancer de la ficelle..... | 25 |
| 5.1. Résumé de l'épreuve..... | 25 |
| 5.2. Règles de l'épreuve du lancer de la ficelle..... | 25 |
| 5.3. Pointage de l'épreuve du lancer de la ficelle..... | 28 |
| 5.4. Pénalités..... | 30 |
| 5.5. Disqualification..... | 32 |
| Chapitre 6. Épreuve de la montée rapide sécurisée..... | 33 |
| 6.1. Résumé de l'épreuve..... | 33 |
| 6.2. Règles de l'épreuve de la montée rapide sécurisée..... | 33 |
| 6.3. Pointage de l'épreuve de la montée rapide sécurisée..... | 34 |
| 6.4. Pénalité..... | 34 |
| 6.5. Disqualification..... | 35 |
| Chapitre 7. Épreuve de l'ascension..... | 36 |
| 7.1. Résumé de l'épreuve..... | 36 |

| | | |
|---|--|----|
| 7.2. | Règles de l'épreuve d'ascension | 36 |
| 7.3. | Notation de l'épreuve d'ascension | 39 |
| 7.4. | Pénalités | 41 |
| 7.5. | Disqualification..... | 41 |
| Chapitre 8. | Le Défi des maîtres..... | 42 |
| 8.1. | Résumé de l'épreuve..... | 42 |
| 8.2. | Règles du défi des maîtres | 42 |
| 8.3. | Pointage du défi des maîtres..... | 46 |
| 8.4. | Pénalités | 46 |
| 8.5. | Disqualification systématique | 47 |
| 8.6. | Bonus éventuels..... | 48 |
| Annexe 1 - | Tentative de record du monde | 49 |
| Annexe 2 - | Ascension en face à face..... | 54 |
| Annexe 3 - | Scénarios du sauvetage aérien..... | 56 |
| Annexe 4 - | Directives pour les championnats avec un ou deux compétiteurs..... | 57 |
| Annexe 5 - | Définitions..... | 58 |
| Annexe 6 - | Guide des techniques arboricoles | 59 |
| Annexe 7 - | Configuration du système d'attache..... | 60 |
| Annexe 8 - | Guides de référence rapide..... | 61 |
| Guides de référence rapide et Feuilles de pointage..... | | 63 |

Répertoire des champions de l'ITCC

| Année | Lieu | Champion(ne) | Section |
|-------|------------------------------|--|--|
| 1976 | St. Louis, Missouri | Tom Gosnell (M) | ISA Section de l'Ouest |
| 1977 | Philadelphie, Pennsylvanie | Tom Smith (M) | ISA Section de l'Ouest |
| 1978 | Toronto, Ontario | Sam Noonan (M) | ISA Section de l'Ouest |
| 1979 | San Diego, Californie | Sam Noonan (M) | ISA Section de l'Ouest |
| 1980 | Hartford, Connecticut | Paul Harlow (M) | ISA Nouvelle-Angleterre |
| 1981 | B. Falls, Michigan | Bob Hunter (M) | ISA Section de l'Ouest |
| 1982 | Louisville, Kentucky | Bob Hunter (M) | ISA Section de l'Ouest |
| 1983 | Indianapolis, Indiana | Bob Maltby (M) | ISA Nouvelle-Angleterre |
| 1984 | Québec, Québec | Rick Husband (M) | ISA Section Texas |
| 1985 | Milwaukee, Wisconsin | Steve Bannan (M) | ISA Section Penn-Del |
| 1986 | San Antonio, Texas | Craig Cutler (M) | New Jersey Arborists |
| 1987 | n/a | Pas d'assurance (M) | Pas de compétition |
| 1988 | n/a | Pas d'assurance (M) | Pas de compétition |
| 1989 | St. Charles, Illinois | Bob Weber (M) | ISA Section Penn-Del |
| 1990 | Toronto, Ontario | Greg Clemens (M) | ISA Section Ohio |
| 1991 | Philadelphie, Pennsylvanie | Ken Palmer (M) | ISA Nouvelle-Angleterre |
| 1992 | Oakland, Californie | Bob Weber (M) | ISA Section Penn-Del |
| 1993 | Bismarck, North Dakota | Ken Palmer (M) | ISA Nouvelle-Angleterre |
| 1994 | Halifax, Nouvelle-Écosse | Jim Harris (M) | ISA Pacific-Nord-Ouest |
| 1995 | Hilton Head, Caroline du Sud | Ken Palmer (M) | ISA Nouvelle Angleterre |
| 1996 | Cleveland, Ohio | Rip Tompkins (M) | ISA Nouvelle Angleterre |
| 1997 | Salt Lake City, Utah | Mark Chisholm (M) | New Jersey Arborist |
| 1998 | Birmingham, Angleterre | Michael Cotter (M) | ISA Sectin Mid-Atlantic |
| 1999 | Stamford, Connecticut | Bernd Strasser (M) | ISA Section Allemagne |
| 2000 | Baltimore, Maryland | Bernd Strasser (M) | ISA Section Allemagne |
| 2001 | Milwaukee, Wisconsin | Mark Chisholm (M) Christina Engle (F) | New Jersey Arborists ISA Section Autriche |
| 2002 | Seattle, Washington | Bernd Strasser (M) Wenda Li (F) | ISA Section Allemagne ISA Section Ontario |
| 2003 | Montréal, Québec | Bernd Strasser (M) | ISA Section Allemagne |
| 2004 | Pittsburgh, Pennsylvanie | Bernd Strasser (M) | ISA Section Allemagne |
| 2005 | Nashville, Tennessee | Dan Kraus (M) Chrissy Spence (F) | ISA Pacific Nord-Ouest Ass. A. Nouvelle-Zélande |

| Année | Lieu | Champion(ne) | Section |
|--------------|--------------------------|---|--|
| 2006 | Minneapolis, Minnesota | Bernd Strasser (M) Elena O'Neill (F) | ISA Section Allemagne Ass. A. Nouvelle-Zélande |
| 2007 | Honolulu, Hawaii | Bernd Strasser (M) Chrissy Spence (F) | ISA Section Allemagne Ass. A. Nouvelle-Zélande |
| 2008 | St. Louis, Missouri | Bernd Strasser (M) Josephine Hedger (F) | ISA Section Allemagne Arbicultural Ass. (UK) |
| 2009 | Providence, Rhode Island | Jared Abrojena (M) Anja Erni (F) | ISA Section de l'Ouest ISA Suisse |
| 2010 | Chicago, Illinois | Mark Chisholm (M) Josephine Hedger | New Jersey Arborists Arbicultural Ass. (UK) |
| 2011 | Sydney, Australie | Scott Forrest (M) Chrissy Spence (F) | Ass. A. Nouvelle-Zélande Ass. A. Nouvelle-Zélande |
| 2012 | Portland, Oregon | Bernd Strasser (M) Veronika Ericsson (F) | ISA Section Allemagne ISA Suède |
| 2013 | Toronto, Ontario | Scott Forrest (M) Nicala Ward-Allen (F) | Ass. A. Nouvelle-Zélande Ass. A. Nouvelle-Zélande |
| 2014 | Milwaukee, Wisconsin | Scott Forrest (M) Josephine Hedger (F) | Ass. A. Nouvelle-Zélande Arbicultural Ass. (UK) |
| 2015 | Tampa, Floride | James Earhart (M) Janukee Jempton (F) | Section Mid-Atlantic ISA Section de l'Ouest |
| 2016 | San-Antonio, Texas | James Kilpatrick (M) Chrissy Spence (F) | Ass. A. Nouvelle-Zélande Ass. A. Nouvelle-Zélande |
| 2017 | Washington D.C. | James Kilpatrick (M) Chrissy Spence (F) | Ass. A. Nouvelle-Zélande Ass. A. Nouvelle-Zélande |
| 2018 | Columbus, Ohio | James Kilpatrick (M) Krista Strating (F) | Ass. A. Nouvelle-Zélande ISA Ontario |
| 2019 | Knoxville, Tennessee | Scott Forrest (M) Josephine Hedger (F) | Ass. A. Nouvelle-Zélande Arbicultural Ass. (UK) |
| 2020 | COVID-19 | <i>Pas d'ITCC</i> | |
| 2021 | COVID-19 | <i>Pas d'ITCC</i> | |
| 2022 | Copenhague, Danemark | Barton Allen-Hall (M) Josephine Hedger (F) | Arbiculture Australie Arbicultural Ass. (UK) |



Pour voir tous les champions et détenteurs de records actuels et passés de l'ITCC, visitez: www.itcc-isa.com/events/itcc/hallofchampions.

Record du monde du Footlock - Hommes (15 mètres)

James Kilpatrick, Section de la Nouvelle-Zélande

Temps du record du monde: 13.65 (Établi en 2011 à l'APTCC de Singapour)

Record du monde du Footlock - Femmes (15 mètres)

Nicky Ward-Allen, Nouvelle-Zélande

Temps du record du monde: 19.55 (Établi en 2018 au Wellington Regional, Nouvelle-Zélande)

Répertoire des champions du Championnat des élagueurs du Québec

| Année | Lieu | Champion/Championne |
|--------------|--|---|
| 1997 | Parc Lasalle, Lachine | Charles Moreau (M) |
| 1998 | Parc Jean-Drapeau, Montréal | Charles Moreau (M) |
| 1999 | Domaine de Maizerets, Québec | Charles Moreau (M) |
| 2000 | Parc Pie XII, Trois-Rivières | Richard Aubé (M) |
| 2001 | Parc Moussette, Hull | Charles Moreau (M) |
| 2002 | Parc des berges Aristide-Laurier, Terrebonne | Richard Aubé (M) Maude Lussier (F) |
| 2003 | Parc Victoria, Québec | Charles Moreau (M) |
| 2004 | Parc Parent, LaSalle | Richard Aubé (M) Maude Lussier (F) |
| 2005 | Parc Pie-XII, Trois-Rivières | Richard Aubé (M) |
| 2006 | Arboretum Morgan, Ste-Anne-de-Bellevue | Sylvain Turcotte (M) Stéphanie Cyr (F) |
| 2007 | Parc Moussette, Gatineau | Charles Moreau (M) Marilou Dussault (F) |
| 2008 | École Lake of Two Mountains, Deux-Montagnes | Charles Moreau (M) Marilou Dussault (F) |
| 2009 | Parc équestre de Blainville, Blainville | Charles Moreau (M) Marilou Dussault (F) |
| 2010 | Parc Michel-Chartrand, Longueuil | Leilak Anderson (M) Marilou Dussault (F) |
| 2011 | Parc Louis-Querbe, Joliette | Leilak Anderson (M) Marilou Dussault (F) |
| 2012 | Parc du Bois-de-Coulonge, Québec | Leilak Anderson (M) Marilou Dussault (F) |
| 2013 | Centre de la nature, Laval | Leilak Anderson (M) Marilou Dussault (F) |
| 2014 | Centre de la nature, Laval | Leilak Anderson (M) Marilou Dussault (F) |
| 2015 | Parc Clément-Jetté, Montréal | Vincent Jolin (M) Marilou Dussault (F) |
| 2016 | Centre de la nature, Laval | Vincent Jolin (M) Marilou Dussault (F) |

| Année | Lieu | Champion/Championne |
|--------------|------------------------------|---|
| 2017 | Parc Windsor, Dorval | Leilak Anderson (M) Marilou Dussault (F) |
| 2018 | Parc Windsor, Dorval | Jesse Bouchard-Nestor Marilou Dussault (F) |
| 2019 | Domaine de Maizerets, Québec | Alex Dubien (M) Marilou Dussault (F) |
| 2020 | COVID-19 | <i>Pas de Championnat</i> |
| 2021 | COVID-19 | <i>Pas de Championnat</i> |
| 2022 | Parc Beauséjour, Montréal | Jesse Bouchard-Nestor (M) Marilou Dussault (F) |

Pour voir tous les champions du Championnat des élagueurs du Québec, visitez :
<https://www.siaq.org/arbre-en-fete/resultats-du-championnat/>



Introduction

Les compétitions de grimpe dans les arbres sont tenues dans plusieurs pays à travers le monde. Chaque section ou organisation associée de l'*International Society of Arboriculture* (ISA) et chaque événement régional de l'ISA peut envoyer un grimpeur ou une grimpeuse pour compétitionner pour le titre de Champion(ne) du Monde à l'*International Tree Climbing Championship* (ITCC) de l'ISA. Ces grimpeurs sont sélectionnés en raison de leurs capacités supérieures démontrées lors des championnats de leur section locale respective.

Les compétitions de grimpe dans les arbres ont commencé en 1976 avec le premier «Jamboree des élagueurs de l'ISA» à Saint-Louis au Missouri. Le Jamboree avait d'abord été créé afin de préserver les compétences traditionnelles de sorte que lors d'un réel sauvetage aérien, un grimpeur n'ayant rien d'autre qu'une corde pouvait sauver une vie.

La compétition s'est améliorée, son but s'est élargi et le nom a changé pour devenir le championnat international de grimpe dans les arbres (*International Tree Climbing Championship* [ITCC]) afin d'être le reflet de l'expansion mondiale des compétitions admissibles. Les compétitions font la promotion de pratiques de travail sécuritaires, sont à l'avant-garde de l'amélioration et de l'innovation dans les équipements et les techniques, et fournissent la reconnaissance de l'industrie pour le public. C'est aussi une opportunité pour les grimpeurs de recueillir et d'échanger sur plusieurs sujets avec leurs pairs.

La toute première compétition comptait quatre épreuves, soit le travail à la corde, le sauvetage aérien, le lancer de la ficelle et la montée en vitesse avec la méthode «footlock». Le compétiteur qui obtenait le plus de points était déclaré champion. L'événement s'est finalement transformé pour compter 5 épreuves: le travail à la corde, le sauvetage aérien, le lancer de la ficelle, la montée Footlock et la montée rapide. Là encore, le compétiteur ayant obtenu le plus grand nombre de points était déclaré vainqueur.

La configuration de la compétition ITCC a changé en 1996. En plus des cinq épreuves préliminaires, les compétiteurs qui accumulent le plus grand nombre de points combinés dans les épreuves préliminaires gagnent le droit de passer à la grande finale du championnat, le défi des maîtres.

Les compétiteurs qui accèdent au défi des maîtres repartent à zéro. Ainsi, les points accordés dans les épreuves préliminaires ne sont pas reportés au défi des maîtres. Un total de 300 points peut être obtenu dans l'épreuve du défi des maîtres. Les gagnants, un de chaque division, sont nommés champions du monde et se voient également attribuer une place automatique au championnat international de l'année suivante.

Ce format est resté inchangé jusqu'en 2017. Avec des équipements et techniques en constante évolution qui poussent l'industrie vers l'avant, l'épreuve de la montée footlock sécurisée devenait désuète. Cette année-là a marqué le lancement de l'épreuve d'ascension comme épreuve préliminaire officielle. L'ascension a pour but de pousser les grimpeurs à réfléchir de manière critique sur leurs systèmes et à innover pour des systèmes d'ascension plus sécuritaires et efficaces.

Généralités du championnat des élagueurs du Québec

Cette section est propre à la compétition qui se tient annuellement au Québec.

- ❖ Au Québec, le Championnat a vu le jour en 1997. Alors appelé le Jamboree des arboriculteurs-élagueurs, le nom a été ajusté quelques années plus tard pour s'arrimer avec l'appellation internationale. La compétition est alors présentée sous le nom de Championnat des élagueurs du Québec. En 2018, l'événement est renommé Arbre en fête.
- ❖ C'est en juin 2017 qu'a eu lieu la dernière épreuve de la montée Footlock sécurisée au Championnat des élagueurs du Québec. En 2018, le Championnat des élagueurs s'est conformé aux épreuves de l'ISA et a instauré l'épreuve de l'ascension. Les règles de la montée Footlock sont accessibles uniquement sur le site Internet.

Chapitre 1. Responsabilité du compétiteur

1.1. Exigences générales

- 1.1.1 Chaque compétiteur doit être présent lors des rencontres obligatoires. Des circonstances particulières ou des exceptions peuvent être accordées à la discrétion du juge en chef. L'absence à une rencontre obligatoire sans l'approbation du juge en chef peut entraîner une disqualification complète du championnat.
- 1.1.2 Les rencontres précédant la compétition sont organisées afin de vérifier l'équipement, revoir les règles, présenter les compétiteurs, les juges et les officiels, contrôler les inscriptions, signer le formulaire de dégagement et d'acceptation des risques et finalement discuter et répondre aux questions concernant les épreuves.
- 1.1.3 Lors de ces rencontres, il est de la responsabilité de chaque compétiteur d'amener à l'attention des juges et des officiels toute question ayant trait à l'équipement, aux règles et à la réglementation.
- 1.1.4 Il est de la responsabilité des compétiteurs de faire approuver par l'ISA au moins trois mois avant la compétition de nouveaux équipements, en utilisant le formulaire disponible en ligne au www.itcc-isa.com/equipmentapproval (en anglais seulement). Aucun nouvel équipement ne pourra être validé le jour de la compétition.



Au Québec, vous devez faire parvenir un courriel à info@siaq.org en indiquant vos coordonnées et l'objet de votre demande d'approbation.

- 1.1.5 Il incombe à chaque compétiteur de lire et de bien comprendre les règles, la réglementation et les conditions avant le championnat. Chaque compétiteur doit se conduire d'une manière professionnelle durant toute la durée de la compétition. Une inconduite pourra être sanctionnée par une disqualification immédiate et une exclusion du championnat.
- 1.1.6 Les compétiteurs ne doivent pas regarder ou être dans la zone immédiate pendant l'installation des épreuves de la compétition. Le non-respect de cette règle sera considéré comme une inconduite (voir règle 1.2).
- 1.1.7 Il est de la responsabilité de chaque compétiteur d'être présent à chaque épreuve à l'heure prévue.
- 1.1.8 Les compétiteurs doivent se présenter au juge en chef de l'épreuve avant l'heure prévue pour le début de l'épreuve. Si un compétiteur ne se présente pas au juge en chef de l'épreuve dans les 5 minutes qui suivent l'heure de départ prévue, le compétiteur perd l'épreuve en question.

- 1.1.9 Il est de la responsabilité de chaque compétiteur d'entrer dans la zone d'épreuve avec les équipements requis stipulés pour chaque épreuve. Une fois l'épreuve commencée, aucun équipement supplémentaire ne peut être apporté dans la zone d'épreuve. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification de cette épreuve.
- 1.1.10 **Un compétiteur qui n'est pas en train de concourir ne peut pas approcher ou parler à un juge lorsque l'épreuve a commencé sans le consentement du juge en chef. Transgresser cette règle peut entraîner une disqualification. (2022)**
- 1.1.11 Un compétiteur ne peut pas quitter la zone de l'épreuve après que cette dernière ait commencé.
- 1.1.12 Un compétiteur ne peut pas obtenir un score inférieur à 0 pour une des cinq épreuves préliminaires.

1.2. Mauvaise conduite ou acte dangereux

- 1.2.1 Les juges en chef des épreuves appliqueront les règles de leur épreuve individuelle, y compris les infractions à la règle de mauvaise conduite. Une disqualification pour mauvaise conduite sera appliquée par le juge en chef de la compétition à tout compétiteur qui a fait preuve d'un comportement inapproprié, non professionnel ou non sportif pendant la participation à l'épreuve ou après celle-ci.
- 1.2.2 La consommation de boissons alcoolisées, de cannabis ou de substances illégales par un compétiteur, un juge, un technicien ou un autre officiel entraînera la disqualification immédiate et le retrait de la personne concernée des épreuves du championnat.
- 1.2.3 **Acte dangereux - toute action, position ou condition jugée non sécuritaire ou dangereuse à la discrétion du juge de l'épreuve. (2022)**

1.3. Pénalités et disqualifications générales

Cette section couvre les pénalités et disqualifications générales qui existent pour tous les événements. Les pénalités et disqualifications spécifiques à un événement seront énumérées sous chaque événement.

L'accumulation ou la gravité des pénalités peut entraîner une disqualification. (2022)

- 1.3.1 **Pénalités (2022)** - La liste des pénalités ci-dessous s'applique à toutes les épreuves:
- **Bris de branche (le diamètre sera déterminé par le juge en chef en début d'épreuve).**
 - Comportement ou conduite antisportive (voir annexe 5).
 - Acte dangereux (voir règle 1.2.3)
 - Mouvement dangereux, non contrôlé.
 - Manquement à l'émission d'un avertissement audible

1.3.2 Disqualification (2022)

- Retard de cinq minutes à l'épreuve;
- Ne pas avoir tout l'équipement requis alors que l'épreuve a commencé; (voir règle 1.1.9)
- Quitter la zone de l'épreuve ou apporter de l'équipement de l'extérieur de la zone désignée après le début de l'épreuve (voir règle 1.1.9);
- Laisser tomber une pièce d'équipement pendant le travail en hauteur;
- Pénalités basées sur les règles de l'événement individuel;
- Ne pas rester attaché dans le huppier;
- Mauvaise conduite;
- Acte dangereux;
- Casser une branche d'un diamètre supérieur au diamètre prédéterminé.

1.4. Protestations officielles

- 1.4.1 Les compétiteurs peuvent déposer un protêt officiel s'ils estiment avoir été jugés de manière injuste ou incorrecte. Les protêts doivent être soumis sur un formulaire officiel disponible auprès du **comité organisateur. (2022)**
- 1.4.2 Tout protêt doit être signé et soumis par écrit par le compétiteur au **juge en chef du Championnat** dans l'heure qui suit le litige. **Le juge en chef, le technicien en chef et le comité des règles** examineront le protêt et prendront une décision. **(2022)**
- 1.4.3 Une mauvaise conduite dans la présentation ou la discussion d'un protêt est une cause de retrait immédiat des droits de protestation et une possible disqualification.

Chapitre 2. Règles générales et réglementation

2.1. Admissibilité

- 2.1.1 Chaque section de l'ISA, organisation associée et championnat régional, peut être représenté par un compétiteur et une compétitrice lors de l'ITCC. Il y a deux exceptions à cette règle :
- les champions du monde de l'année précédente sont invités à défendre leur titre. Les sections dont sont issus les champions en titre peuvent envoyer un grimpeur additionnel afin de compétitionner en tant que représentant de cette section.
 - L'ISA peut inviter des grimpeurs additionnels qualifiés pour compétitionner au championnat international. Cette personne doit être le champion ou le finaliste d'un championnat de grimpeurs local ou régional sanctionné par l'ISA.
- 2.1.2 Pour avoir le droit d'envoyer un compétiteur à l'ITCC ou à un championnat régional (ETCC, NATCC ou APTCC), une section de l'ISA ou une organisation affiliée doit :
- tenir un championnat composé de 5 épreuves préliminaires, telles que décrites dans le manuel des règles de l'ITCC, pour identifier les finalistes qui participeront à l'épreuve du défi des maîtres. Le champion de la compétition est le gagnant du défi des maîtres.
 - adhérer à toutes les règles du championnat telles que décrites dans le manuel des règles de l'ITCC ainsi que toutes les autres exigences liées à l'équipement et à la compétition.
- 2.1.3 Dans l'éventualité où le championnat est perturbé par des circonstances hors du contrôle des organisateurs, telles que des conditions météorologiques extrêmes ou d'autres circonstances qui ne permettent pas de compléter le défi des maîtres en toute sécurité, la section ou l'organisation associée doit déclarer le gagnant **de chaque division** (homme ou femme) en se basant sur les résultats des épreuves préliminaires. Le gagnant **de la division** est le compétiteur qui aura amassé le plus haut total de points de **chaque division** dans les épreuves préliminaires. **(2022)**
- 2.1.4 Dans l'éventualité où il n'y aurait qu'un seul ou deux compétiteurs dans une division (homme et femme) dans un championnat régional, d'une section ou d'une organisation associée, le représentant potentiel sera considéré comme admissible à l'*International Tree Climbing Championship* (ITCC) si les critères décrits à l'annexe 4 sont respectés.
- 2.1.5 Les compétiteurs à l'ITCC doivent être membres de l'ISA avant le début de la compétition. Ils doivent être âgés d'au moins 16 ans avant le début de la compétition. Les compétiteurs qui sont âgés de 16 ou 17

ans au début de la compétition doivent avoir le consentement de leur tuteur légal et peuvent avoir à démontrer qu'ils ont les compétences appropriées pour compétitionner en toute sécurité.

- ❖ Au Québec, les participants doivent être membres de la SIAQ pour participer au Championnat des élagueurs. Les compétiteurs invités provenant de l'extérieur du Québec doivent être membres de leur section locale et présenter une preuve. Seuls les résidents du Québec peuvent participer à l'épreuve finale «Défi des maîtres».

2.2. Déroulement du championnat

- 2.2.1 Il est de la responsabilité des juges, des techniciens et des officiels de lire et de comprendre les règles et les règlements, de pouvoir les interpréter dans le contexte de la compétition, et de faire en sorte que les compétiteurs s'y conforment. Tous les juges, techniciens et officiels doivent se comporter de manière professionnelle et appropriée à tout moment durant la compétition.
- 2.2.2 Un tirage au sort est effectué par le comité organisateur afin de déterminer l'ordre dans lequel les participants effectueront les épreuves.
- 2.2.3 Les compétiteurs seront informés avant la compétition de tout changement de règlement ou de toute modification du déroulement de la compétition jugé nécessaire pour la sécurité des compétiteurs ou les exigences de la compétition.
- 2.2.4 Lorsqu'un compétiteur a commencé son épreuve, le juge en chef peut lui demander de s'arrêter afin de vérifier et contrôler un point mettant en cause la sécurité, clarifier un point de règlement ou étudier une configuration matérielle. Le temps sera arrêté sans aucune conséquence de points pour le concurrent. Le chronomètre se remettra en marche au signal du juge en chef.

2.3. Équipement

- 2.3.1 Tout l'équipement utilisé doit respecter les normes de sécurité minimales de l'industrie, sauf indication contraire dans ce manuel des règlements, et doit refléter les meilleures pratiques de l'industrie. L'équipement doit être considéré comme approprié pour une utilisation en arboriculture. Si l'équipement n'est pas clairement étiqueté de manière à confirmer que le produit répond aux normes de l'industrie, il est de la responsabilité du compétiteur de fournir la preuve écrite en anglais, qui sera conservée par le juge en chef, que l'équipement est fabriqué pour répondre aux exigences des normes de l'industrie en vigueur pour cette pièce d'équipement et son mode d'utilisation.

- 2.3.2 Aucune modification d'un équipement ne sera tolérée sans le consentement écrit du fabricant.
- 2.3.3 Tous les composants d'un assemblage d'EPI, quelle que soit la configuration d'utilisation, doivent satisfaire aux critères de la **Règle 2.3.1**, et être compatibles les uns avec les autres. **(voir annexe 5) (2022)**
- 2.3.4 Il est de la responsabilité de chaque compétiteur, juge, technicien et bénévole de s'assurer que tout équipement respecte les normes (règle **2.3.1**), est en état de fonctionnement, propre et exempt de contaminants. Cela inclut que le matériel de coupe des bénévoles soit désinfecté avant de travailler dans les arbres destinés à la compétition. **(2022)**
- ❖ Lors de l'inspection des équipements, le juge en chef se réserve le droit de refuser tout équipement qu'il jugera non sécuritaire ou non approprié pour la compétition.
- 2.3.5 Si un compétiteur a une question concernant la légalité d'une technique ou d'un dispositif de montée, il est de sa responsabilité de faire approuver cette technique ou son dispositif de montée par le technicien en chef lors de la vérification des équipements la journée avant la compétition. Le technicien en chef peut consulter le **président de l'ITCC**, le juge en chef de l'ITCC et les **membres du comité technique des règles**, et **le groupe se penchera alors sur la question et décidera d'une règle. (Le groupe peut consulter d'autres experts techniques si nécessaire pour prendre une décision)**. Avant la compétition, les compétiteurs peuvent également consulter le site Web des règles de l'ITCC (www.itcc-isa.com/rulesregulations) pour obtenir plus d'informations sur les avertissements de sécurité, les configurations matérielles et la légalité ou l'approbation des techniques de grappe utilisées dans les compétitions ITCC. L'approbation finale des techniques de grimpe des compétiteurs sera faite lors de l'inspection des équipements. **(2022)**
- ❖ Au Québec, toutes les informations concernant les équipements et la réglementation sont disponibles sur le site Internet au www.siaq.org.
- 2.3.6 Tout équipement qui ne respecte pas les normes lors de l'inspection des équipements sera identifié et mis en quarantaine avant la compétition. Il ne sera remis qu'à la fin de la compétition. C'est la responsabilité du compétiteur d'aller récupérer son équipement au moment décidé par le comité organisateur.
- 2.3.7 Si, lors de la compétition, un compétiteur soumet une question concernant l'équipement ou une technique dont la réponse ne peut être

fournie par le juge responsable de l'épreuve, le représentant de l'ITCC, le juge en chef, le technicien en chef ou un **membre du comité des règles** aborderont la question et prendront une décision. (2022)

- 2.3.8 Tout l'équipement de montée d'un compétiteur pourra être réinspecté et approuvé par le juge en chef ou les techniciens avant chaque épreuve. Cet équipement doit respecter ou excéder les normes en vigueur au moment de commencer l'épreuve. Dans le cas contraire, le candidat devra déclarer forfait pour cette épreuve. L'équipement nécessaire pour chaque épreuve est identifié dans le règlement de l'épreuve et répertorié sur les feuilles de pointage.
- 2.3.9 Tous les mousquetons de type «crochet» utilisés dans un système de protection de chute/système de positionnement de travail devraient être à fermeture automatique, autobloquants et fabriqués afin de respecter ou dépasser les normes de sécurités minimales de l'industrie.
- 2.3.10 Les connexions vissées doivent être fabriquées de manière à respecter ou à dépasser la norme de sécurité minimale acceptée dans l'industrie et être serrées mécaniquement pour garantir qu'ils ne s'ouvriront pas pendant l'utilisation.
- 2.3.11 Le mousqueton utilisé dans le cadre d'un système primaire de protection contre les chutes/système de positionnement de travail d'un grimpeur doit être fabriqué de manière à satisfaire aux exigences les plus élevées. Il devrait être à fermeture automatique et à triple action autobloquant et doit requérir un minimum de deux opérations pour s'ouvrir. Le non-respect de cette règle peut entraîner la disqualification.
- 2.3.12 Les maillons de connexion (mousquetons, boutons-pression de corde et maillons rapides) utilisés dans le cadre du système primaire de protection contre les chutes/positionnement de travail d'un grimpeur ne doivent pas être reliés par une chaîne à d'autres maillons de connexion. (2022)**
- 2.3.13 Aucun équipement utilisé dans le système de protection contre les chutes/système de positionnement de travail **ne devrait** être muni de systèmes de décrochage rapide. Le cas échéant, les systèmes de décrochage rapide doivent être remplacés par un ensemble approuvé par le fabricant qui **n'est pas à décrochage rapide. (2022)**
- 2.3.14 Compétiteurs, juges, techniciens et officiels doivent porter des lunettes de sécurité en tout temps dans le périmètre des épreuves. Une permission peut être donnée par le juge en chef à un compétiteur qui en fait la demande de retirer ses lunettes afin de nettoyer la buée ou de changer de lunette. Le chronomètre ne sera pas arrêté. Les lunettes de sécurité approuvées doivent être résistantes aux chocs, couvrir le pourtour des yeux et respecter ou dépasser les normes de sécurités minimales de l'industrie.

- 2.3.15 **Compétiteurs, juges, techniciens et officiels doivent porter un casque de protection dès qu'ils sont dans le périmètre d'une épreuve. Les casques de sécurité et les casques de montée munis d'une jugulaire doivent respecter ou dépasser les normes de sécurités minimales de l'industrie et être approuvés par le fabricant pour cette utilisation. Les compétiteurs et les techniciens qui travaillent en hauteur doivent porter un casque qui répond aux critères suivants :**
- doit être adapté aux opérations arboricoles
 - doit être correctement marqué/étiqueté ANSI Z89.1, CSA Z94.1, EN397 ou EN12492
 - si le casque porte uniquement la mention CE EN12492, aucun trou d'aération ne peut être supérieur à 2 cm (0,79 po).
 - doit passer l'inspection
 - les éclaboussures de métal fondu, la résistance aux flammes et la conformité aux normes électriques ne posent pas de problème selon l'évaluation du site du Championnat. (2022)
- ❖ **Au Québec, le casque de montée muni d'une jugulaire est exigé pour les compétiteurs et les techniciens qui travaillent en hauteur.**
- 2.3.16 Compétiteurs, juges, techniciens et officiels doivent porter les bottes et des vêtements appropriés pendant toute la durée de la compétition. Une botte appropriée se définit par le fait qu'elle couvre complètement le pied et la cheville, et construite avec une semelle et une partie supérieure appropriées. La partie supérieure de la botte doit offrir une protection contre la pénétration. La semelle doit offrir une traction adéquate pour le travail au sol et en hauteur. Les vêtements délivrés par l'ITCC doivent être portés lors de la participation aux épreuves préliminaires, lors de la participation au défi des maîtres et lors de toutes les cérémonies de remise de prix.
- 2.3.17 Toutes les activités en hauteur doivent être effectuées à l'aide du système de protection contre les chutes/système de positionnement de travail. Chaque compétiteur doit être assuré en permanence lorsqu'il est **en hauteur**, jusqu'à ce qu'il/elle revienne au sol. (2022)
- 2.3.18 Un système de protection contre les chutes approprié exige que le grimpeur soit attaché à la taille ou au-dessus du niveau de la taille.
- 2.3.19 Une infraction aux règles du système de protection contre les chutes entraînera une pénalité ou une disqualification à la discrétion des juges. Ces infractions comprennent :
- un mou excessif (mou assez important pour former une boucle sous les genoux du grimpeur);
 - un moment, même bref, où le compétiteur est en situation de chute;
 - se déplacer au-dessus de son point d'ancrage.

Un manquement flagrant à cette règle entraînera une disqualification.

- 2.3.20 Lors de la montée footlock sécurisée, les compétiteurs ne sont pas autorisés à enrouler la corde Prusik autour de leur bras.
- 2.3.21 Aux fins de clarté quant aux règles de ce document, le terme «nœud autobloquant» comprend autant les nœuds traditionnels liés aux cordes (Prusik, Valdôtain tressé, etc.) que les nœuds mécaniques approuvés. Tous les nœuds autobloquants doivent être approuvés avant qu'ils puissent être utilisés pour la compétition.
- 2.3.22 Il est de la responsabilité du compétiteur de prouver que toutes les cordes qu'il utilise en situation de corde simple, de corde double, statique et dynamique, ont été approuvées par le fabricant pour cette utilisation.
- 2.3.23 Les cordes utilisées pour le positionnement de travail lors de l'utilisation d'un système de corde en mouvement (voir l'annexe 5) doivent être d'un minimum de 11 mm de diamètre et doivent avoir une résistance à la rupture minimale de 22 kN. Les cordes utilisées pour la montée et pour les systèmes de corde statique (voir l'annexe 5) doivent être d'un minimum de 10 mm de diamètre et avoir une résistance minimale à la rupture de 22 kN. Lors de l'utilisation d'un système de corde statique, le compétiteur doit utiliser un dispositif qui répond aux critères indiqués à l'article **2.3.1** et qui est approuvé par le fabricant pour les systèmes de corde statique en tant que dispositif autonome. Le dispositif doit également être compatible pour une utilisation avec le diamètre et la construction de la corde. **(2022)**
- 2.3.24 Les cordes des nœuds autobloquants dans les applications de corde en mouvement et celles qui supportent la totalité d'une charge (travail sur corde stationnaire) doivent être doublées si elles ont un diamètre inférieur à 10 mm, être d'un diamètre minimal de 8 mm. Elles doivent respecter les critères de la **règle 2.3.1**. La corde des nœuds autobloquants des systèmes de corde statique, où la charge appliquée est d'environ la moitié de la charge du système, doit être doublée si elles ont un diamètre inférieur à 8 mm et être d'un diamètre minimal de **7 mm**. La corde des nœuds autobloquants doit être fabriquée à partir de matériaux appropriés résistant à l'abrasion et aux températures rencontrées pendant le travail et lors de scénarios de sauvetage aérien. Le compétiteur devra effectuer un «test sur corde» pour démontrer l'efficacité et l'ajustement de tous les nœuds autobloquants. **(2022)**
- 2.3.25 Les cordes utilisées en tant que longes de positionnement de travail doivent être d'un diamètre d'un minimum de 10 mm et doivent respecter les critères des normes minimales de résistance établies pour les cordes d'ascension et respecter la **règle 2.3.1**. **(2022)**

- 2.3.26 Un compétiteur utilisant une longe de sécurité ne doit pas attacher les deux points d'ancrage du système au(x) même(s) anneau(x) en «D» latéral(aux) du harnais. Les configurations de chargement correctes comprennent:
- une connexion sur un anneau en «D» d'un côté et sur l'anneau en «D» du côté opposé pour un positionnement de travail horizontal ne doit pas être utilisée en suspension.
 - une connexion sur les deux anneaux en «D» en position frontale lorsque possible peut être utilisée en suspension si permise par le fabricant du harnais.
 - une connexion à un point d'attache ventral fixe ou coulissant, simple ou double, peut aussi être utilisée en suspension. Lorsque connectée à un point d'attache ventral dans une configuration simple et que le système de positionnement de travail est attaché autour d'une branche et puis de retour au point d'ancrage, la charge adéquate du maillon de jonction doit être assurée en tout temps.
- 2.3.27 La partie de la longe non utilisée dans un système de protection contre les chutes/système de positionnement de travail doit avoir une terminaison configurée telle qu'un nœud d'arrêt, une épissure à œil, un œil cousu, etc., qui ne permet pas à la partie de longe non utilisée de se déplacer sur le dispositif de friction (nœud autobloquant, *frame-loaded ascender*, *cam-loaded ascender*) ou d'être sécuritairement connectée à un point de raccordement prévu à cet effet sur le baudrier/harnais de l'éclagueur-grimpeur.
- 2.3.28 Il faudra effectuer au minimum un nœud de pêcheur double pour créer un anneau de Prusik. Des variations telles qu'un bout épissuré peuvent être utilisées avec l'accord du technicien **lors de l'inspection des équipements**. Si un anneau de Prusik est utilisé pour le footlock, le nœud de Prusik à 3 tours sur lui-même, le nœud de Machard, ou tout autre nœud autobloquant sécurisé doit être utilisé pour la protection contre les chutes. **(2022)**
- 2.3.29 Le compétiteur n'est pas autorisé à placer ses mains sur ou au-dessus du nœud autobloquant quand il est utilisé pour supporter le plein poids du grimpeur et constitue le seul moyen de s'assurer sur un système de corde stationnaire. La première infraction donnera lieu à un avertissement ou une pénalité; la seconde infraction entraînera une disqualification.
- 2.3.30 Le compétiteur qui utilise un bloqueur mécanique à dent sur une corde statique doit aussi inclure un système de sécurisation pour prévenir un dysfonctionnement de l'appareil d'ascension. Sur une corde statique, les bloqueurs mécaniques à dents peuvent être doublés d'un autre bloqueur mécanique du même type sur la même corde ou un nœud Prusik placé au-dessus du bloqueur mécanique et sur la même corde. Si le mode

d'ascension se fait sur un système de corde double, les deux cordes doivent être sécurisées indépendamment. La corde Prusik utilisée doit respecter les exigences de **l'article 2.3.24** et doit avoir la capacité de bloquer la corde d'accès et de supporter le poids du compétiteur en cas d'ouverture du bloqueur. Tous les bloqueurs mécaniques doivent d'abord avoir été approuvés par le technicien en chef. **(2022)**

- 2.3.31 Le compétiteur peut travailler à partir d'un système de corde statique pourvu que, lorsqu'une configuration en ligne est utilisée, les bloqueurs utilisés ne fassent pas partie du système d'ancrage. Les systèmes d'ancrage et de protection contre les chutes doivent comprendre un nœud d'arrêt approuvé ou un nœud sur un système de corde statique à pas de plus de 45 cm (18 po) sous le système d'ancrage, à moins que le système d'ascension soit directement relié à un nœud approuvé sur la corde d'accès. Les techniques de travail à partir d'un système de corde statique utilisant un ancrage en ligne doivent être démontrées avant l'utilisation et lors de l'inspection des équipements, et doivent être préalablement approuvées par le technicien en chef.
- 2.3.32 Le compétiteur ne peut placer ses mains sur ou à proximité des taquets des bloqueurs à moins que le compétiteur soit convenablement sécurisé. La première infraction entraînera un avertissement. La seconde fera l'objet d'une disqualification.
- 2.3.33 Le compétiteur ne peut pas lancer ou abaisser une pièce d'équipement de l'arbre lorsqu'il travaille en hauteur sans l'approbation préalable du juge en chef de l'épreuve. La violation de cette règle entraînera la disqualification du compétiteur de cette épreuve.
- 2.3.34 Le compétiteur devra émettre **un avis audible** dans toute situation où il y a un risque de chute d'un objet (pièce d'équipement ou partie d'arbre). Sauf indication contraire dans une épreuve individuelle, l'absence d'avertissement entraînera une pénalité de 3 points. Une deuxième infraction entraînera la disqualification. **(2022)**
- 2.3.35 Les égoïnes utilisées pour la compétition doivent avoir les dents recouvertes ou enlevées afin d'éviter toute blessure et aussi pour éviter de couper les cloches. Les égoïnes tenues dans la bouche mèneront à une disqualification.
- 2.3.36 Les égoïnes utilisées dans la compétition ne doivent pas être plus longues que 58 cm (23 po) ou moins de 33 cm (13 po), mesurés de l'extrémité de la lame à l'extrémité de la poignée, dans le sens de la longueur.

Chapitre 3. Épreuve du travail à la corde (déplacement)

3.1. Résumé de l'épreuve

Le travail à la corde est une épreuve qui juge de l'habileté du compétiteur à **se déplacer dans le houppier** des arbres en utilisant **un équipement de grimpe d'arbre approuvé**. La configuration de l'épreuve est la même pour **tous** les compétiteurs. Chaque participant commence l'épreuve à un endroit donné de l'arbre et va ensuite visiter cinq stations différentes dans tout le houppier. Il devra effectuer une tâche spécifique pour chaque station. Chaque station est équipée d'une cloche (ou d'une corne de brume); le compétiteur doit faire sonner cette cloche (ou faire retentir la corne de brume) avant de passer à la station suivante.

Les points sont marqués en accomplissant avec succès les tâches demandées à chaque station et en sonnant la cloche avec une égoïne, avec un émondoir ou avec la main selon les consignes. À certaines stations, le compétiteur peut obtenir des **points supplémentaires/bonus**. Il peut aussi perdre des points pour ne pas avoir accompli correctement certaines tâches.

Le compétiteur gagne ou perd des points subjectifs basés sur la sécurité, le contrôle, le style, la prestance et la créativité et ils sont à la discrétion des juges. Un compétiteur peut être pénalisé pour des actes dangereux ou non contrôlés à la discrétion du juge en chef de l'événement. **Le juge en chef de l'épreuve émettra un avertissement audible au compétiteur si cela se produit**. Si ces actes sont répétés, ils pourront entraîner la disqualification.

La limite de temps pour cette épreuve est de 5 minutes. **(2022)**

3.2. Règles du travail à la corde

3.2.1 Chaque compétiteur doit être équipé et utiliser les équipements suivants :

- un casque de sécurité de montée approuvé,
- des lunettes de sécurité approuvées,
- un harnais d'élagueur-grimpeur approuvé,
- une longe de positionnement de travail approuvée,
- une corde d'ascension approuvée,
- des vêtements et des chaussures appropriés, et
- une égoïne et un fourreau approuvés.

3.2.2 Tous les équipements et les techniques doivent répondre aux standards et aux normes de l'industrie en vigueur et **à ce règlement. (2022)**

3.2.3 La corde du compétiteur est installée à un point prédéterminé. L'ancrage est le même pour tous. Le compétiteur est libre de choisir son propre itinéraire dans l'arbre, sauf ordre contraire du juge en chef

de l'épreuve. **Tous** les compétiteurs doivent terminer par la station de l'atterrissage. **(2022)**

- 3.2.4 Une fois qu'un compétiteur a été identifié par les juges, on lui demande **s'il a besoin de clarifications ou s'il a des questions**. On lui rappelle également les exigences de l'épreuve. **(2022)**
- 3.2.5 Les juges lancent le chronomètre lorsque le compétiteur **fait retentir la cloche (ou la corne de brume) avec les mains**. Les juges arrêtent le chronomètre lorsque le compétiteur a atterri sécuritairement au sol dans une position stable, et que sa corde d'ascension et son système autobloquant sont détachés du harnais. **(2022)**
- 3.2.6 Lorsque le compétiteur est dans l'arbre, il doit en tout temps être assuré par sa corde d'ascension ou par sa longe de positionnement de travail. À chaque station de travail (égoïne, lancer de la branche, émondoir et déplacement latéral), le compétiteur devra être assuré sécuritairement avec une corde d'ascension et longé correctement avant de faire retentir la cloche (voir **règle 2.2.26**). Le compétiteur qui ne respecte pas cette règle recevra un avertissement audible **par le juge en chef de l'épreuve** et une pénalité de 3 points. Une deuxième infraction pour ne pas avoir utilisé la longe de positionnement de travail mènera à une disqualification. Il n'est pas exigé d'être longé pour **actionner la cloche (ou la corne de brume)** de la station de l'atterrissage. **(2022)**
- 3.2.7 **Le compétiteur ne doit pas casser de branches (voir règles 3.9.10 et 3.10.3).** **(2022)**

3.3. Station de l'égoïne

À la station de l'égoïne, le compétiteur fera sonner la cloche.
(2022)

- 3.3.1 Pour accomplir la tâche à cette station, le compétiteur doit :
- **1^{er}** - S'assurer avec sa longe,
 - **2^e** - **Émettre un avertissement audible** avant de sonner la cloche,
 - **3^e** - Faire retentir la cloche avec son égoïne.
- Pour marquer le maximum de points, le compétiteur doit :
- Utiliser sa longe correctement,
 - Sonner la cloche avec les deux mains sur l'égoïne avant de poursuivre vers la prochaine station.

3.4. Station du lancer de la branche

À la station du lancement de la branche, le compétiteur a deux (2) tentatives individuelles pour faire atterrir une section de branche dans une cible située au niveau du sol. Les sections de branche doivent mesurer environ 30 cm (12 po) de long, avoir un diamètre d'environ 5 cm (2 po) et peser environ 450 g. Le diamètre de la cible

au sol doit être de 75 à 125 cm (30 à 48 po).

Un avertissement audible doit être donné avant chaque lancer. (2022)

- 3.4.1 Pour accomplir la tâche à cette station, le compétiteur doit, **dans l'ordre**:
- **1^{er}** - S'assurer avec sa longe,
 - **2^e** - Émettre un **avertissement audible** avant de faire retentir la cloche,
 - **3^e** - Faire retentir la cloche avec son égoïne.
- Pour marquer le maximum de points, le compétiteur doit aussi:
- utiliser sa longe correctement,
 - faire retentir la cloche en tenant l'égoïne des deux mains, avant de lancer la première branche à la cible sur le sol,
 - frapper la cible avec son premier lancer. **(2022)**
- 3.4.2 Si un compétiteur tente de lancer deux branches à la cible en même temps, aucun des deux lancers à la cible ne marquera de points.
- 3.4.3 Le compétiteur marque 3 points si le morceau de bois atterrit et reste entièrement dans la cible au premier lancer. Le morceau de bois ne doit pas rebondir ou toucher le sol avant d'arriver dans la cible.
- 3.4.4 Si le premier lancer n'atteint pas la cible, le compétiteur peut faire un deuxième lancer. Il recevra 2 points si la branche atterrit et reste entièrement dans la cible. La branche ne doit pas rebondir dans la cible.
- 3.4.5 Si le compétiteur manque la cible au deuxième lancer, aucun point de lancer ne sera alors accordé.

3.5. Station de l'émondoir

À la station de l'émondoir, l'outil est suspendu à l'arbre (avec l'extrémité fonctionnelle clairement identifiée). (2022)

- 3.5.1 Pour accomplir la tâche à cette station, le compétiteur doit, **dans l'ordre**:
- **1^{er}** - S'assurer avec sa longe,
 - **2^e** - Émettre un **avertissement audible** avant de faire retentir la cloche,
 - **3^e** - Faire sonner la cloche avec les deux mains sur l'émondoir.
- Pour marquer le maximum de points, le compétiteur doit aussi:
- Utiliser sa longe correctement,
 - Utiliser **l'extrémité fonctionnelle** du pôle de l'émondoir,
 - Faire retentir la cloche à l'aide de son émondoir **tenu à deux mains**,
 - Raccrocher correctement l'émondoir.
- 3.5.2 Avant de passer à la station suivante, le juge en chef de l'épreuve demandera au compétiteur de raccrocher correctement l'émondoir

avant de passer à l'étape suivante (s'il ne l'a pas fait) et le temps continuera. **(2022)**

3.6. Station du déplacement latéral

À la station du déplacement latéral, un fil à plomb est placé afin de mesurer le mouvement de la branche. Si un compétiteur complète cette station sans faire bouger la branche de manière excessive, il recevra 2, 4 ou 6 points supplémentaires.

Le compétiteur doit marcher et maintenir au moins un pied en contact avec la branche en tout temps. Si un compétiteur perd le contrôle et tombe ou se balance de la branche, il doit revenir au dernier point de contact avant de continuer. Le juge en chef de l'épreuve déterminera le dernier point de contact. **(2022)**

- 3.6.1 Pour accomplir la tâche à cette station, le compétiteur doit :
- 1^{er} - Débuter cette station en touchant une marque prédéterminée* sur la branche avec au moins un pied,
 - 2^e - Se déplacer sur la branche,
 - 3^e - S'assurer avec sa longe,
 - 4^e - Émettre un **avertissement audible** avant de faire retentir la cloche,
 - 5^e - Sonner la cloche avec l'égoïne,
 - 6^e - retourner et toucher la marque prédéterminée.
- Pour marquer le maximum de points, le compétiteur doit aussi :
- Utiliser sa longe correctement,
 - Sonner la cloche avec ses deux mains sur l'égoïne,
 - Accomplir la tâche sans mouvement excessif du fil de plomb.
- * La marque prédéterminée doit avoir une largeur minimale de 30 cm (12 po). **(2022)**

3.7. Station de l'atterrissage

À la station de l'atterrissage, la cible d'atterrissage doit être de 2 m (6,56 pi) de diamètre. Elle est composée d'un anneau extérieur et d'un anneau intérieur de 1 m (3,28 pi) de diamètre.

- 3.7.1 Pour accomplir la tâche à cette station, le compétiteur doit :
- 1^{er} - Émettre un **avertissement audible** avant de faire retentir la cloche/corne de brume,
 - 2^e - Sonner la cloche/corne de brume avec sa main,
 - 3^e - Atterrir et rester debout.
- Pour marquer le maximum de points, le compétiteur doit aussi :
- Atterrir et rester avec les deux pieds dans l'anneau intérieur de la cible.
- Le compétiteur n'est pas tenu d'être longé avant de faire sonner la cloche ou la corne de brume avec sa main. **(2022)**
- 3.7.2 Un compétiteur qui n'atterrit pas et ne reste pas en position debout (c'est-à-dire, tombe pendant l'atterrissage ou touche le sol avec

n'importe quelle partie du corps autre que les pieds) ne recevra pas les 3 points pour avoir atterri et être resté debout.

- 3.7.3 Si une partie du pied est en contact avec la ligne, alors le pied est considéré comme en dehors de la zone. (Exemple: un pied sur la ligne de la zone de la cible et le second pied à l'extérieur de la cible ne marque aucun point). **(Voir Guide de référence rapide du Travail à la corde).**
- 3.7.4 Le temps s'arrête lorsque le candidat est au sol, en position debout, en équilibre et que sa corde et son nœud autobloquant sont détachés du harnais.
- 3.7.5 Le compétiteur qui aura oublié de faire retentir la cloche ou d'actionner la corne de brume à la main avant d'entamer sa descente ne se verra attribuer aucun point pour avoir accompli la tâche et aucun point additionnel pour la station de l'atterrissage.
- 3.7.6 **Une marque est placée sur l'arbre pour identifier le début de la zone d'atterrissage.** Le compétiteur qui touche l'arbre sous cette marque avec son corps ou avec tout autre objet sera considéré comme atterri et ne recevra aucun point d'atterrissage (cible) pour cette station. Dans ce cas, le compétiteur ne recevra pas 3 points pour avoir atterri avec seulement les pieds touchant le sol. **(2022)**

3.8. Pointage de l'épreuve du travail à la corde (80 points possibles)

- 3.8.1 Il doit y avoir trois ou cinq juges pour l'épreuve du travail à la corde. Lorsque cinq juges sont disponibles, les plus haut et plus bas pointages seront rejetés, et la moyenne des trois pointages résiduels constituera le pointage officiel.
- 3.8.2 **Jusqu'à 50 points pourront être attribués par les juges, et jusqu'à 30 points pour le temps. (2022)**
- 3.8.3 Aucun point ne peut être marqué si la tâche n'a pas été accomplie. Pour recevoir les points de la tâche à accomplir pour les différentes stations, les compétiteurs doivent accomplir toutes les tâches selon les règles 3.3.1, 3.4.1, 3.5.1, 3.6.1 et 3.7.1.
- 3.8.4 Des points de pénalité peuvent être attribués en raison de diverses infractions, notamment pour ne pas avoir utilisé sa longe correctement, ne pas avoir émis un avertissement audible, ne pas avoir utilisé le bon côté de l'émondoir, ne pas avoir utilisé ses deux mains sur l'émondoir ou ne pas l'avoir replacé correctement.
- 3.8.5 Les juges accordent des points discrétionnaires à chaque station en fonction du rendement. Les points sont gagnés pour une performance juste, bonne ou exceptionnelle. Aucun point n'est gagné pour une

performance non sécuritaire ou inférieure à la moyenne (voir les directives de notation sur le Guide de référence rapide).

- 3.8.6 Le compétiteur le plus rapide marque 30 points.
- 3.8.7 Le compétiteur suivant reçoit une déduction de 1 point des 30 points initiaux pour chaque tranche de 10 secondes de son temps excédant le temps le plus rapide.
- 3.8.8 Si un compétiteur n'a pas fini le parcours dans le temps limite ou n'a pas sonné la cloche de chacune des stations, il ne recevra aucun point de temps pour l'épreuve et ne recevra que les points accumulés jusqu'à ce point. Les points discrétionnaires des juges peuvent être assignés jusqu'à la fin du temps limite.
- 3.8.9 En cas d'égalité des points, c'est le compétiteur le plus rapide qui gagne.

3.9. Pénalités

Pénalités obligatoires

Une pénalité systématique de 3 points et un avertissement clair et audible seront donnés par le juge en chef de l'épreuve à chacune des violations suivantes :

- 3.9.1 Défaut d'utiliser la longe de positionnement correctement lorsque requis.
- 3.9.2 Défaut d'émettre un avertissement audible
- 3.9.3 Défaut d'utiliser le bon côté de l'émondoir pour faire retentir la cloche.
- 3.9.4 Défaut de replacer l'émondoir correctement.
- 3.9.5 Défaut d'utiliser ses deux mains sur l'émondoir.

Pénalités discrétionnaires

Une pénalité de 3 points et un avertissement clair et audible seront donnés par le juge en chef de l'épreuve pour les infractions suivantes (**sauf indication contraire**) (2022) :

- 3.9.6 Balancement incontrôlé ou dangereux.
- 3.9.7 Défaut de maintenir une tension sur le système de montée ou déplacement au-dessus du point d'ancrage.
- 3.9.8 **Comportement antisportif (voir règle 1.2.1) (2022)**
- 3.9.9 **Manœuvre dangereuse (voir règle 1.2.3). (2022)**

Pénalité pour avoir cassé une branche

- 3.9.10 **Casser une branche d'un diamètre supérieur à celui désigné par le juge en chef avant le début de la compétition donne lieu à une pénalité de 1 point, sauf si le juge en chef considère que la casse de branche n'est pas due au compétiteur ou que celui-ci**

n'a pas appliqué de pression particulière sur la branche. Jusqu'à deux pénalités de 1 point peuvent être appliquées, la troisième branche cassée entraînera la disqualification. (Voir règle 1.3.1.) (2022)

3.10. Disqualification

Disqualifications systématiques

Un compétiteur sera disqualifié par le juge en chef de l'épreuve pour les infractions suivantes:

- 3.10.1 **Avoir échappé une pièce d'équipement lors d'un travail en hauteur (2022)**
- 3.10.2 Avoir laissé de l'équipement dans l'arbre mis à part la corde préinstallée.
- 3.10.3 Avoir brisé une branche d'un diamètre supérieur à celui désigné par le juge en chef avant l'épreuve, sauf si le juge en chef considère que la rupture de branche n'est pas due au compétiteur ou que celui n'a pas appliqué de pression particulière sur la branche (2022).
- 3.10.4 Ne pas s'être assuré dans l'arbre avec au moins un point d'attache.
- 3.10.5 Retard de plus de 5 minutes à l'épreuve.
- 3.10.6 Pour avoir mis l'égoïne dans sa bouche.
- 3.10.7 Pour un comportement inapproprié. (voir règle 1.2)
- 3.10.8 Une seconde pénalité discrétionnaire.
- 3.10.9 Une deuxième offense de la non-utilisation de la longe de positionnement de travail lorsque requis.
- 3.10.10 Une deuxième infraction pour ne pas avoir émis d'avertissement audible.
- 3.10.11 Défaut d'être équipé de tous les équipements nécessaires une fois l'épreuve commencée, **conformément à la règle 1.1.9. (2022)**

Chapitre 4. Épreuve du sauvetage aérien

4.1. Résumé de l'épreuve

Le sauvetage aérien est une épreuve chronométrée qui teste la capacité des compétiteurs à ramener sécuritairement au sol un grimpeur blessé incapable de redescendre par ses propres moyens. La configuration de l'épreuve est identique pour tous les compétiteurs.

Le juge en chef présentera aux compétiteurs la situation du blessé et le scénario avant de commencer l'épreuve (voir les exemples de scénarios à l'annexe 3). Le scénario de sauvetage explique les blessures et les détails de la situation du grimpeur.

Le compétiteur doit effectuer une évaluation des risques, une évaluation avant la montée, et une évaluation des dommages sur place, et devrait utiliser toutes les techniques appropriées pour veiller à ce que le processus de sauvetage n'aggrave pas la situation. Le grimpeur blessé (le mannequin) devrait être ramené au sol en toute sécurité, avec soin, et le plus efficacement possible. Le compétiteur est le premier répondant sur les lieux et prend la responsabilité des opérations de secours, du contrôle du site, des dangers potentiels et devra contacter les services d'urgence.

Configuration de l'épreuve

Le grimpeur blessé doit peser entre 60 et 80kg (132 à 176 lb) et est placé dans l'arbre dans un **système de grimpe réglementaire** à une hauteur préférablement de moins de 7,5 m (25 pi). Le compétiteur doit accéder au houppier de l'arbre grâce à une corde préinstallée se situant au moins 4,5 m (15 pi) du blessé. Le compétiteur aura 5 minutes pour réaliser cette épreuve.

❖ Au Québec, le temps alloué pour l'épreuve sera déterminé en fonction du scénario.

4.2. Règles de l'épreuve du sauvetage aérien

- 4.2.1 Chaque compétiteur doit être équipé et utiliser les équipements suivants :
- un casque de sécurité de montée approuvé,
 - des lunettes de sécurité approuvées,
 - un harnais d'élagueur-grimpeur approuvé,
 - une longe de positionnement de travail approuvée, et
 - des vêtements et des chaussures appropriés
- 4.2.2 Pour accéder à l'arbre, le compétiteur doit utiliser la corde préinstallée.
- 4.2.3 Le compétiteur ne peut pas utiliser la corde du blessé pour grimper et descendre de l'arbre.
- 4.2.4 Le compétiteur doit redescendre le grimpeur blessé avec la corde de ce dernier ou sur une autre corde que celle du compétiteur sauf si la règle 4.2.5 s'applique.

- 4.2.5 Pendant l'installation de l'épreuve, lorsqu'un mannequin de sauvetage est utilisé et équipé d'un système indépendant de **protection contre les chutes** approuvé, il faudra se référer à la règle 4.2.6 pour l'installation. Dans ce cas, le grimpeur blessé (le mannequin) pourra être transféré et descendu sur le système de montée du compétiteur. **Le point d'ancrage doit être suffisamment solide pour supporter le poids combiné du grimpeur et de la victime.** Avant que le système de montée du mannequin ne soit détaché, une friction supplémentaire doit être ajoutée au système de montée du compétiteur dans le but de gérer en toute sécurité le poids anticipé. **(2022)**
- 4.2.6 Le système de protection contre les chutes doit:
- être utilisé et attaché dorsalement au harnais complet,
 - respecter ou dépasser la norme de sécurité minimale acceptée par l'industrie,
 - **fournir une protection adéquate contre les chutes en cas de chute du mannequin, et (2022)**
 - **être testé avant l'événement. (2022)**
- 4.2.7 Le compétiteur devra émettre **un avertissement audible clair** avant de descendre sécuritairement l'élagueur blessé au sol. **(2022)**
- 4.2.8 Lorsque le compétiteur a été appelé par les juges, ces derniers demandent au compétiteur s'il a des questions concernant l'épreuve et on lui rappelle les règles de l'épreuve.
- 4.2.9 Le chronomètre est déclenché par le juge en chef qui donne le signal de départ au compétiteur.
- 4.2.10 Le compétiteur doit rester connecté à une corde d'ascension ou à sa longe de positionnement de travail autre que celle du mannequin durant toute la durée de l'épreuve.
- 4.2.11 Le compétiteur peut utiliser la corde d'accès préinstallée ou transporter une autre corde d'accès dans l'arbre (voir **règle 1.3.1**). **(2022)**
- 4.2.12 Le temps s'arrête lorsque le compétiteur a déposé sécuritairement le grimpeur blessé (le mannequin) au sol et qu'il a détaché le système de montée du harnais du blessé (le mannequin). Dans le cas du scénario décrit à la règle 4.2.5, le temps s'arrête quand le mannequin a été détaché du système du compétiteur.
- 4.2.13 Si un compétiteur a écoulé le temps prévu avant d'avoir détaché l'élagueur blessé de son harnais, il doit arrêter le sauvetage et suivre les instructions du juge en chef.
- 4.2.14 Un compétiteur qui ne parvient pas à terminer dans les délais sera rappelé au sol. Le compétiteur ne reçoit des points que pour les tâches accomplies dans le délai prévu. Le compétiteur est toujours admissible à recevoir des points dans n'importe laquelle des 5 sections de la feuille

de pointage, même si toutes les tâches pertinentes à cette section n'ont pas été accomplies.

- 4.2.15 Si un compétiteur accède à l'arbre en utilisant une technique d'ascension NON approuvée pour la descente ou pour le mouvement latéral, il devra se longer s'il y a lieu, puis s'attacher à l'aide d'une attache approuvée pour la grimpe avant de se déplacer latéralement dans l'arbre. La distance maximale autorisée latéralement, avant que le compétiteur ne s'attache à une attache approuvée pour la grimpe sera prédéterminée par le juge en chef en début d'épreuve. Le non-respect de cette règle sera considéré comme une manœuvre dangereuse.

4.3. Pointage de l'épreuve du sauvetage aérien (50 points possibles)

- 4.3.1 Il doit y avoir trois ou cinq juges pour l'épreuve du sauvetage aérien. Lorsque cinq juges sont disponibles, le pointage le plus bas et le pointage le plus haut seront rejetés, et une moyenne des trois pointages résiduels constituera le pointage officiel.

- 4.3.2 Jusqu'à 50 points au total peuvent être accordés dans les 6 sections. Chaque section vaut entre 7 et **16** points comme expliqué ci-dessous.

(2022)

- Évaluation des risques et plan du sauvetage : 7 pts
- Ascension et déplacement vers la victime : 7 pts
- Évaluation et manipulation de la victime : **16 pts**
- Descente : **10 pts**
- Atterrissage : **10 pts**

- 4.3.3 En cas d'égalité, c'est le compétiteur ayant le temps le plus rapide qui l'emporte.

4.4. Pénalités

Pénalité obligatoire :

Une pénalité de trois (3) points et un avertissement clair et audible seront donnés par le juge de l'épreuve pour chacune des infractions suivantes :

- 4.4.1 **Défaut d'émettre un avertissement audible lorsque cela est nécessaire (à l'exclusion de la descente avec mannequin) (2022)**

Pénalités discrétionnaires :

Une pénalité de trois (3) points et un avertissement clair et audible seront donnés par le juge de l'épreuve pour chacune des infractions suivantes :

- 4.4.2 Omission de maintenir une tension sur le système de montée ou déplacement au-dessus du point d'ancrage.
- 4.4.3 Balancement incontrôlé ou dangereux.

- 4.4.4 Mouvement à grande vitesse ou dangereux.
- 4.4.5 Mouvement latéral excessif lors de l'utilisation d'un système d'ascension non approuvé pour la descente ou le mouvement latéral (voir 4.2.15).
- 4.4.6 **Comportement antisportif (voir règle 1.2.1) (2022)**
- 4.4.7 **Acte dangereux (voir règle 1.2.3) (2022)**

Pénalités pour avoir brisé une branche

- 4.4.8 **Le bris d'une branche dans la fourchette de diamètre désignée par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition entraînera une pénalité de 1 point. Jusqu'à deux pénalités de 1 point seront autorisées, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'était pas dû à une force inutile appliquée à la branche. Une troisième branche cassée dans la gamme de diamètres spécifiée entraînera la disqualification. (Voir règle 1.3.1.) (2022)**

4.5. Disqualification

Disqualifications systématiques :

Un compétiteur sera disqualifié par le juge en chef de l'épreuve pour les infractions suivantes :

- 4.5.1 **Chute d'une pièce d'équipement lors d'un travail en hauteur. (2022)**
- 4.5.2 Omission de conserver un point d'attache dans l'arbre sur au moins un point d'ancrage.
- 4.5.3 Retard de plus de 5 minutes à l'épreuve.
- 4.5.4 Comportement inapproprié (voir règle 1.2).
- 4.5.5 Briser une branche plus grande que la taille maximale prédéterminée, à moins qu'il soit déterminé par le juge en chef de l'épreuve que la rupture n'était pas due à une force inutile appliquée à la branche.
- 4.5.6 Modification du système antichute indépendant du mannequin.
- 4.5.7 Omission de gérer sécuritairement la friction requise du poids additionnel du mannequin.
- 4.5.8 Mettre l'égoïne dans sa bouche.
- 4.5.9 Une deuxième pénalité discrétionnaire.
- 4.5.10 Défaut d'être équipé de tous les équipements nécessaires une fois l'épreuve commencée, conformément à la **règle 1.1.9. (2022)**

Chapitre 5. Épreuve du lancer de la ficelle

5.1. Résumé de l'épreuve

L'épreuve du lancer de la ficelle est une épreuve chronométrée qui teste l'habileté d'un compétiteur à placer des ficelles de lancer et des cordes d'ascension dans un arbre. Le compétiteur doit placer sa ficelle de lancer ou sa corde d'ascension à travers deux des huit cibles définies. Les cibles peuvent être situées dans un seul arbre, quatre de chaque côté; ou dans plusieurs arbres pourvu qu'il y ait deux groupes distincts de quatre cibles. Chaque compétiteur a droit à un nombre illimité de lancers dans un délai de 6 minutes, mais il ne peut marquer des points qu'une seule fois dans chaque ensemble de cibles. Un seul lancer peut être utilisé pour marquer sur chaque ensemble de cibles, à condition que les deux cibles puissent être complètement isolées.

Les ficelles et cordes peuvent être manipulées dans l'arbre. Cela inclut le fait d'attacher ensemble plus d'une ficelle de lancer ou une corde d'ascension. Les ficelles ou cordes supplémentaires utilisées pour des techniques de manipulation seront enlevées de l'arbre avant l'interruption du temps sinon le compétiteur sera pénalisé d'un point pour chaque ficelle ou corde supplémentaire laissée dans l'arbre. **(voir règle 5.4.5 pour plus de détails sur les cordes sans pointage.) (2022)**

Des points additionnels peuvent être obtenus pour l'installation d'une corde d'ascension de chaque côté de l'arbre. La valeur de ces points additionnels dépend de la difficulté de la cible atteinte. L'installation d'une corde dans la cible de 9 points vaut 4 points. Voir la règle 5.3.6 pour les points qui peuvent être obtenus lors de l'installation d'une corde d'ascension.

Un point supplémentaire peut être accordé par le juge en chef de l'épreuve pour des techniques innovantes ou exceptionnelles pendant l'épreuve.

Option de corde fixe récupérable pour les compétiteurs

Les compétiteurs auront la possibilité d'ajouter un système d'ancrage canopée SRS à leur corde d'ascension réussie pour obtenir 2 points supplémentaires par côté d'arbre(s) (voir annexe 5).

Le compétiteur peut également amasser des points de temps qui sont basés sur l'efficacité. Le compétiteur doit enregistrer un pointage dans chaque ensemble de cibles pour être admissible aux points de temps. Pour des informations sur la répartition des points de temps, voir la **règle 5.3.7. (2022)**

5.2. Règles de l'épreuve du lancer de la ficelle

- 5.2.1 Chaque compétiteur doit être équipé et utiliser :
- un casque de sécurité de montée approuvé,
 - des lunettes de sécurité approuvées,

- des vêtements et des chaussures appropriés
- 5.2.2 La ficelle de lancer ou la corde d'ascension doit être lancée à la main dans la zone prédéterminée. Lorsqu'une corde ou une ficelle est en place, un bâton approuvé peut être utilisé pour les repositionner. Les appareils à lancer comme les «slingshot» ou tout appareil mécanique ne peuvent être utilisés pendant l'épreuve du lancer.
- 5.2.3 Le compétiteur peut utiliser jusqu'à 3 ficelles de lancer et 2 cordes d'ascension.
- 5.2.4 Le compétiteur peut se faire prêter de l'équipement ou utiliser sa propre ficelle de lancer ou corde d'ascension si celles-ci ont été approuvées par les juges.
- 5.2.5 Le concurrent prévient les juges quand il est prêt et attend que le juge en chef lui donne le signal du départ, le chronomètre se déclenche alors.
- 5.2.6 Le compétiteur peut lancer dans la cible qu'il veut, dans l'ordre qu'il le désire, autant de fois qu'il le souhaite et la ficelle de lancer ou la corde d'ascension peut être manipulée jusqu'à l'obtention de la position voulue. Si la ficelle de lancer est à l'extérieur de la cible et qu'une corde d'ascension est attachée et utilisée pour manipuler la ficelle de lancer dans la cible, les points pour la ficelle de lancer seront attribués si elle est enregistrée avant la fin du temps imparti et si le lancer satisfait aux exigences de la règle 5.3.1., cela inclut la fixation de plus d'une ficelle de lancer ou de montée pour réaliser des techniques de manipulation. La zone cible comprend la largeur du ruban (du bord extérieur à l'autre bord extérieur). Si une corde d'ascension est lancée, elle marque des points à la fois pour le lancer et l'installation une fois que les conditions ci-dessus ont été remplies.
- 5.2.7 Lorsque les juges ont reçu l'ordre d'enregistrer un lancer, celui-ci ne peut pas être modifié.
- 5.2.8 Le chronomètre final est enregistré quand le compétiteur a installé avec succès ses deux cordes d'ascension dans le ou les arbres, lorsque le compétiteur le réclame ou quand le temps est expiré.
- 5.2.9 Dans le cas d'une égalité, c'est le temps du compétiteur le plus rapide qui l'emporte. Dans le cas d'une égalité des temps, un deuxième bris d'égalité sera utilisé: le premier temps enregistré et validé l'emporte.
- 5.2.10 Le premier temps enregistré est comptabilisé seulement dans le cas du deuxième bris d'égalité. Le premier temps enregistré est déterminé par la demande du compétiteur de valider son lancer, que ce soit sa ficelle de lancer ou sa corde d'ascension.
- 5.2.11 Le compétiteur aura 6 minutes pour compléter cette épreuve, sauf si le juge en chef de l'épreuve en décide autrement et instaure un temps différent.

- 5.2.12 Pour gagner des points pour le même côté de l'arbre, le compétiteur doit retirer la corde de l'arbre ou utiliser une autre corde et la relancer.
- 5.2.13 Un compétiteur dont la corde d'ascension se détache et tombe de la ficelle de lancer avant qu'elle ne soit placée dans la zone cible et déclarée légale ne sera pas disqualifié pour avoir laissé tomber un équipement.
- 5.2.14 Si la ficelle de lancer n'a pas été déclarée légale avant que la corde d'ascension ne tombe, le compétiteur peut relancer la ficelle de lancer ou la corde d'ascension sur le même ensemble de cibles.
- 5.2.15 Un compétiteur qui n'a pu atteindre la cible et faire valider un lancer de ficelle et le rattacher à la corde d'ascension en a fini sur ce côté de cible. Le compétiteur recevra des points uniquement pour sa ficelle valide.
- 5.2.16 Le compétiteur doit installer au moins une corde d'ascension sur une des cibles dans le temps prévu. Le compétiteur qui n'installe pas de corde d'ascension sera pénalisé de 3 points par rapport au score accumulé avant l'expiration du temps.
- 5.2.17 **Toute corde qui ne marque pas de point et qui se trouve encore dans l'arbre à la fin de l'épreuve du compétiteur sera pénalisée d'un point par corde. Ceci ne s'applique pas aux cordes qui sont activement travaillées par le compétiteur lorsque le temps expire, tant que la ou les cordes sont immédiatement récupérables sans délai, tel que déterminé par le juge en chef de l'épreuve. (2022)**
- 5.2.18 Si la ficelle ou la corde d'un compétiteur est dans la zone de pointage d'une cible, elle doit être enregistrée auprès du juge en chef de l'épreuve **par le compétiteur** en disant «score» avant que le compétiteur ne procède à un autre lancer. Si la ficelle ou corde n'est pas enregistrée auprès du juge en chef de l'épreuve avant le prochain lancer, elle ne peut être enregistrée et compter pour des points plus tard dans l'épreuve du compétiteur. Pour gagner des points du même côté de l'arbre, le compétiteur doit tirer sa ficelle de lancer hors de l'arbre ou utiliser une ficelle de lancer différente et relancer. **(2022)**
- 5.2.19 Si le poids du lancer ou la corde d'ascension quitte la zone de la cible durant un lancer, pendant qu'elle est manipulée ou enlevée d'un arbre, une pénalité de 3 points sera attribuée. Une deuxième offense entraînera une disqualification de l'épreuve.
- 5.2.20 Le compétiteur devra émettre **un avertissement audible clair** et attendre la confirmation du juge en chef de l'épreuve avant de lancer ou d'enlever sa ficelle et le poids y étant attaché. Le compétiteur devra aussi prévenir avant la manipulation de la ficelle s'il y a un risque que le poids tombe au sol. À défaut de ne pas avoir émis un avis clair et audible, une pénalité de 1 sera appliquée pour chaque infraction à cette règle. **(Voir règle 5.4.8) (2022)**

5.3. Pointage de l'épreuve du lancer de la ficelle

(35 points possibles)

- 5.3.1 Un lancer est considéré comme légal et marque des points seulement lorsque:
- la ficelle de lancer ou la corde d'ascension est isolée à l'intérieur de la cible (c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'autres parties de l'arbre entre les cordes),
 - le compétiteur, qui est debout sur le sol, tient les deux extrémités de la corde (ficelle de lancer ou corde d'ascension), et
 - le compétiteur a demandé au juge en chef de l'épreuve d'enregistrer le lancer. (2022)
- 5.3.2 Si la ficelle n'est pas enregistrée auprès du juge en chef de l'épreuve avant le lancer suivant, elle ne pourra pas être enregistrée et comptabilisée ultérieurement dans l'épreuve. (2022)
- 5.3.3 Lorsqu'il est demandé par le compétiteur d'enregistrer un lancer, le juge en chef de l'épreuve déterminera si le lancer répond aux critères de la règle 5.3.1. (2022)
- 5.3.4 Si le juge en chef de l'épreuve décide qu'un lancer n'est pas légal, le compétiteur sera informé de la raison de cette décision. Il est de la responsabilité du compétiteur de s'assurer que le juge en chef de l'épreuve a accepté le lancer comme légal. (2022)
- 5.3.5 Le compétiteur peut faire valider par les juges un maximum de deux lancers: un pointage par groupe de cibles.
- 5.3.6 La plus haute (ou plus difficile) des cibles vaut 9 points, les cibles du milieu valent respectivement 7 et 5 points. La cible la plus basse (ou la plus facile) compte pour 3 points.
- 5.3.7 Des points additionnels peuvent être accordés pour l'installation d'une corde d'ascension au-dessus d'une cible de chaque série. L'installation d'une corde d'ascension au-dessus de la cible valant 9 points vaut 4 points, un lancer de 7 points vaut 3 points, un lancer de 5 points vaut 2 points et un lancer de 3 points vaut 1 point.
- 5.3.8 Un compétiteur peut également marquer des points de temps pour son efficacité. Les points de temps sont attribués comme suit:
- **4 points** - a terminé l'épreuve en 4:00.00 minutes ou moins.
 - **3 points** - a terminé l'épreuve entre 4:00.01 et 4:30.00 minutes
 - **2 points** - l'épreuve est terminée entre 4:30.01 et 5:00.00 minutes
 - **1 point** - a terminé l'épreuve entre 5:00.01 et 5:30.00 minutes
 - **0 point** - a terminé l'épreuve en plus de 5:30.00 minutes (2022)

- 5.3.9 Un compétiteur peut empocher un maximum de 18 points pour avoir atteint des cibles (9 points de chaque côté de l'arbre) et un maximum de 8 points additionnels (4 de chaque côté de l'arbre) pour avoir installé des cordes d'ascension.
- 5.3.10 **Les compétiteurs auront la possibilité d'installer un ancrage canopée SRS à la corde d'ascension réussie pour obtenir 2 points supplémentaires par couleur de cibles. (2022)**
- Le système d'ancrage canopée SRS doit pouvoir être récupéré par le compétiteur immédiatement à la fin de l'épreuve. Si le système n'est pas récupérable, aucun point d'installation de corde ne sera attribué. Le compétiteur sera crédité pour une corde réussie si celle-ci a été validée correctement. (Voir la règle 5.4.5 concernant les cordes qui ne marquent pas de points).
 - Une fois qu'un compétiteur a marqué avec sa corde, il doit décider s'il veut installer un système SRS avant de continuer. Il ne peut pas retourner sur une corde qui a déjà été notée pour tenter un système SRS. (Voir la règle 5.2.18 concernant les scores déclarés).
 - Il n'y a pas de pénalité pour ne pas avoir installé un ancrage SRS. (2022)
- 5.3.11 Un compétiteur peut également gagner un maximum de 4 points pour avoir complété l'épreuve en **4 minutes ou moins. (2022)**
- 5.3.12 **Un point bonus supplémentaire peut être attribué par le juge en chef de l'épreuve pour des techniques innovantes ou exceptionnelles. (2022)**
- 5.3.13 Le classement final est basé sur le pointage, le pointage le plus élevé déterminant le gagnant.
- 5.3.14 Dans le cas, d'une égalité au pointage, c'est le compétiteur qui a été le plus rapide qui gagne. Si les temps sont identiques, c'est le compétiteur qui a marqué des points en premier qui gagne.

Exemple de pointage :

Compétiteur A

Le *compétiteur A* marque 9 points pour avoir atteint la cible la plus élevée, 4 points pour avoir installé une corde d'ascension sur le premier côté, et 5 points additionnels pour avoir atteint la cible du milieu de l'autre côté de l'arbre. Il reçoit toutefois une pénalité de 1 point pour ne pas avoir émis **un deuxième avis clair** et audible et n'a pu compléter l'épreuve et installer une corde d'ascension dans le temps imparti. **(2022)**

Le *compétiteur A* marque: $9 + 4 + 5 - 1 = 17$ points

Temps 6:00 minutes

Compétiteur B

Le *compétiteur B* marque 7 points pour avoir atteint la cible du milieu et 3 points additionnels pour avoir passé sa corde d'ascension du premier côté. Par la suite, il marque 5 points pour avoir atteint la cible du milieu de l'autre côté de l'arbre et marque 2 points additionnels pour avoir passé sa corde d'ascension dans la seconde zone de cibles.

Le *compétiteur B* termine son épreuve en 4:24.00 minutes et mérite 3 points de temps.

Le *compétiteur B* marque: $7 + 3 + 5 + 2 + 3 = 20$ points en 4:24.00 minutes.

Compétiteur C

Le compétiteur C marque 9 points pour avoir atteint la cible supérieure du premier côté de l'arbre et marque 9 points supplémentaires pour avoir atteint la cible supérieure de l'autre côté, mais il n'a pas le temps d'installer une corde d'ascension. Le compétiteur C reçoit une pénalité de 3 points pour ne pas avoir installé une corde d'ascension.

Le compétiteur C marque $9 + 9 - 3 = 15$ points et un temps de 6:00:00 minutes.

Compétiteur D:

Le *compétiteur D* marque 9 points pour avoir atteint la cible la plus élevée et marque 4 points additionnels pour avoir installé la corde d'ascension dans la cible

Le compétiteur D a décidé d'installer un système d'ancrage canopée SRS pour 2 points supplémentaires. En se déplaçant vers le deuxième côté de l'arbre, le compétiteur se retrouve alors avec une ligne de lancer coincée, qui ne peut pas être retirée, mais il rebondit et marque 5 points pour un lancer dans la cible centrale inférieure.

À ce stade, le compétiteur D demande au juge en chef de l'épreuve d'arrêter le temps. Le compétiteur D reçoit une pénalité de 1 point pour la ligne laissée dans l'arbre.

Le compétiteur D obtient $9 + 4 + 2 + 5 - 1 = 19$ points

Temps 5:46.00 minutes. (2022)

Le classement final est donc 1er = B, 2e = D, 3e = A et 4e = C

- 5.3.15 Le temps final est enregistré lorsqu'un compétiteur a réussi à installer les deux cordes d'ascension dans un ou plusieurs arbres, lorsque le compétiteur demande l'arrêt du temps ou lorsque le temps est écoulé.

5.4. Pénalités

Pénalités discrétionnaires

Les infractions suivantes peuvent entraîner une pénalité de 1 point: (2022)

- 5.4.1 Conduite antisportive (voir règle 1.2.1) (2022)
- 5.4.2 Acte non sécuritaire (voir règle 1.2.3) (2022)

Pénalités pour avoir brisé une branche

- 5.4.3 **Le bris d'une branche dans la fourchette de diamètre désignée par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition entraînera une pénalité de 1 point. Jusqu'à deux pénalités de 1 point seront permises, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'était pas dû à une force inutile appliquée à la branche. Une troisième branche cassée dans la gamme de diamètres spécifiée entraînera la disqualification. (Voir règle 1.3.1.) (2022)**

Pénalités systématiques

Un compétiteur sera pénalisé pour les infractions suivantes :

- 5.4.4 Trois (3) points pour ne pas avoir installé de corde d'ascension.
- 5.4.5 Un (1) point pour chaque corde qui ne marque pas de point laissée dans l'arbre une fois le temps écoulé. **Ceci ne s'applique pas à la ou aux cordes qui sont activement travaillées par le compétiteur lorsque le temps est écoulé, tant que la (les) corde(s) puisse(nt) être récupérée(s) immédiatement et sans délai, tel que déterminé par le juge en chef de l'épreuve. (2022)**
- 5.4.6 Trois (3) points lorsqu'une pochette ou une corde d'ascension atterrit hors de la zone de la cible. Une deuxième infraction entraînera la disqualification de l'épreuve.
- 5.4.7 Pénalité de 1 point pour le bris d'une branche d'un diamètre désigné par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition. Jusqu'à deux pénalités de 1 point seront autorisées, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'était pas dû à une force inutile appliquée à la branche. Une troisième branche brisée dans la plage de diamètres spécifiée entraînera la disqualification. (Voir règle 1.3.1.)
- 5.4.8 Un compétiteur sera pénalisé pour chaque manquement à émettre un avertissement audible et à recevoir la confirmation du juge en chef de l'épreuve avant de lancer ou d'enlever une ficelle avec un poids de lancer attaché. **La première fois qu'un compétiteur omet de donner un avertissement sonore, le juge en chef de l'épreuve avertira le compétiteur, l'identifiera comme un avertissement verbal et aucune pénalité ne sera imposée.** Les deuxième et troisième infractions entraîneront des pénalités d'un (1) point et seront signalées de manière audible par le juge en chef de l'épreuve. La **quatrième** infraction entraînera la disqualification. **(2022)**

5.5. Disqualification

Disqualification systématique :

Un compétiteur sera disqualifié pour les raisons suivantes :

- 5.5.1 Retard de plus de 5 minutes à l'épreuve.
- 5.5.2 Deux lancers hors zones (ficelle de lancer avec pochette attachée ou corde d'ascension).
- 5.5.3 Troisième infraction **pénalisée** pour défaut d'avertissement audible. **(2022)**.
- 5.5.4 Conduite inappropriée. (voir règle 1.2)
- 5.5.5 Une troisième **offense** pour avoir brisé une branche d'une certaine classe de diamètre préalablement déterminée par le juge en chef au début de la compétition. (voir règle 1.3.1)
- 5.5.6 Briser une branche plus grande que la taille maximale prédéterminée, sauf s'il est déterminé par le juge en chef de l'épreuve que le bris n'est pas dû à une force inutile appliquée à la branche (2022).

Chapitre 6. Épreuve de la montée rapide sécurisée

6.1. Résumé de l'épreuve

La montée rapide sécurisée teste l'habileté du participant à monter dans un arbre à une hauteur de 18 mètres (60 pi), à l'aide d'un système d'ascension assuré attaché de façon sécuritaire. L'épreuve est chronométrée et le participant doit atteindre et sonner une cloche située dans le haut de l'arbre dans le moins de temps possible. Il peut y avoir plus d'une cloche dans l'arbre pour indiquer le parcours, dans ce cas, le grimpeur doit sonner toutes les cloches pour compléter cette épreuve.

6.2. Règles de l'épreuve de la montée rapide sécurisée

- 6.2.1 Chaque compétiteur doit être équipé et utiliser :
- un casque de sécurité de montée approuvé,
 - des lunettes de sécurité approuvées,
 - un harnais d'élagueur-grimpeur approuvé,
 - des vêtements et des chaussures appropriés
- 6.2.2 Le compétiteur doit être **assuré** par une corde d'ascension approuvée, un nœud autobloquant ou un système d'assurance en tout temps. Un technicien **compétent** se chargera de l'assurance du compétiteur durant l'ascension. **(2022)**
- 6.2.3 Le compétiteur avisera les juges lorsqu'il est prêt et attendra que le juge en chef de l'épreuve lui fasse signe que les chronométreurs sont prêts à commencer.
- 6.2.4 Les juges enclencheront les chronomètres lorsque le deuxième pied du compétiteur quitte le sol.
- 6.2.5 Les juges arrêteront les chronomètres lorsque le compétiteur fera retentir la dernière cloche avec sa main.
- 6.2.6 Le compétiteur doit suivre le parcours préindiqué et **être assuré** en tout temps. **(2022)**
- 6.2.7 Après avoir fait son épreuve, le compétiteur doit ramener la corde d'assurance **dans la même trajectoire** pour le compétiteur suivant. **(2022)**
- 6.2.8 Lorsque c'est un technicien qui assure le grimpeur depuis le sol, ce dernier ne peut utiliser la partie de la corde d'ascension à laquelle il est attaché à son harnais. Si cette partie de la corde d'ascension est utilisée par le compétiteur, il recevra un avertissement. En cas de récurrence une disqualification s'appliquera.
- 6.2.9 Le compétiteur peut utiliser la section de la corde d'ascension (dormant de la corde) à partir de la poulie jusqu'au sol pour l'aider à progresser, ou les cordes misent exclusivement dans l'arbre pour faciliter la montée.

- 6.2.10 Certaines branches peuvent être marquées avec du rubalise pour indiquer un point au-delà duquel le compétiteur ne peut pas toucher. Une première infraction de toucher au-delà de ces marques entraînera une pénalité d'un (1) point. Une deuxième infraction entraînera la disqualification.
- 6.2.11 Le compétiteur qui casse une branche plus grosse que le diamètre maximum prédéterminé peut être disqualifié à la discrétion des juges.

6.3. Pointage de l'épreuve de la montée rapide sécurisée (10 points possibles)

- 6.3.1 Il doit y avoir trois (3) ou cinq (5) chronomètres pour l'épreuve de la montée libre sécurisée. Lorsque cinq chronomètres sont utilisés, les plus haut et plus bas temps enregistrés seront rejetés, et la moyenne des trois temps résiduels constituera le temps officiel.
- 6.3.2 Cette épreuve est basée uniquement sur le temps.
- 6.3.3 Le compétiteur plus rapide est le gagnant et reçoit 10 points.
- 6.3.4 Les pointages des autres compétiteurs sont calculés en soustrayant le temps le plus rapide (en secondes) du temps de chacun des autres compétiteurs.
- 6.3.5 Pour chaque 2 secondes de différence, 1 point (des 10 points possibles) est déduit du pointage du compétiteur.

Exemple de pointage :

Le compétiteur le plus rapide a effectué le parcours en 2 minutes et 27,46 secondes (147,46 secondes).

Le second plus rapide a effectué le parcours en 2 minutes 41,82 secondes (161,82 secondes).

Différence de temps: 14,36 secondes = 7,18 points de déduction.

Le premier compétiteur reçoit 10 pt.

Le second compétiteur reçoit 2,82 pt (10 - 7,18).

6.4. Pénalité

Pénalités discrétionnaires:

Un compétiteur pourra recevoir une pénalité de 1 point à la discrétion des juges pour les raisons suivantes:

- 6.4.1 **Comportement antisportif (voir règle 1.2.1) (2022)**
- 6.4.2 **Acte dangereux. (voir règle 1.2.3) (2022)**

Pénalité pour bris de branche:

- 6.4.3 **Le bris d'une branche dans la fourchette de diamètre désignée par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition entraînera une pénalité de 1 point. Jusqu'à deux pénalités de**

1 point chacune seront imposées, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'était pas dû à une force inutile appliquée à la branche. Une troisième branche cassée dans la gamme de diamètres spécifiés entraînera la disqualification. (Voir règle 1.3.1.) (2022)

Pénalité systématique :

L'infraction suivante entraînera une pénalité de 1 point: (2022)

6.4.4 Toucher la branche au-delà du rubalise.

6.5. Disqualification

Disqualification systématique :

Un compétiteur pourra être disqualifié pour les raisons suivantes :

6.5.1 Utiliser une deuxième fois le brin montant de la corde d'ascension (voir la règle 6.2.8).

6.5.2 Échapper une pièce d'équipement **lorsqu'en hauteur. (2022)**

6.5.3 Ne pas rester **assuré. (2022)**

6.5.4 Retard de plus de 5 minutes à l'épreuve.

6.5.5 Comportement inapproprié. (voir règle 1.2)

6.5.6 Toucher la branche une deuxième fois au-delà du rubalise.

6.5.7 Défaut d'être équipé de tous les équipements nécessaires une fois l'épreuve commencée, conformément à la **règle 1.1.9. (2022)**

Disqualification discrétionnaire :

Un compétiteur pourra être disqualifié à la discrétion du juge en chef de l'épreuve pour les raisons suivantes :

6.5.8 Balancement dangereux et incontrôlé.

6.5.9 Sauter ou bondir, créant un relâchement excessif.

6.5.10 **Briser une branche plus grande que la taille maximale prédéterminée, sauf s'il est déterminé par le juge en chef de l'épreuve que le bris n'est pas causé par une force inutile appliquée à la branche. (2022)**

Chapitre 7. Épreuve de l'ascension

7.1. Résumé de l'épreuve

L'épreuve d'ascension évalue la capacité du compétiteur à utiliser efficacement et en toute sécurité son système d'ascension sélectionné et approuvé. L'épreuve évalue l'efficacité du compétiteur à attacher le système de montée à la (aux) corde(s) d'accès, à monter jusqu'à la cloche et à transférer dans un système de descente. La descente ne fait pas partie de l'épreuve. Les points sont gagnés pour la vitesse ainsi que pour l'atteinte des objectifs de sécurité prédéterminés.

Configuration de l'épreuve:

La hauteur peut être réglée de 12 à 25 m (39 pi 4,5 po à 82 pi et 0,25 po).

La cloche de fin d'épreuve doit être installée à une distance de 38 cm (15 po) horizontalement de la corde du compétiteur.

Tous les compétiteurs (hommes et femmes) montent à la même hauteur prédéterminée.

Trois temps seront enregistrés: le temps d'installation (fixation du système d'ascension à la (aux) corde(s) d'ascension et **essai** sur corde), le temps de l'ascension (montée du sol à la hauteur prédéterminée), et le temps de transition du système d'ascension au système de descente.

Les systèmes d'ascension motorisés ne peuvent pas être utilisés pendant l'épreuve. **(2022)**

Les cordes d'ascension peuvent être réglées en trois configurations (Annexe 7) sur un point d'attache abaissable. N'importe quelle combinaison de dispositif mécanique et de cordage noué approuvé pendant l'inspection des équipements peut être utilisée dans un système d'ascension. Les systèmes seront configurés, y compris la transition du système d'ascension au système de descente, pendant l'inspection des équipements et enregistrés sur les feuilles de pointage. Le système utilisé pendant l'épreuve d'ascension doit être le même que celui qui a été présenté lors de l'inspection des équipements.

Les cordes d'ascension doivent être attachées à un point d'attache abaissable, contrôlé par un technicien au sol utilisant une corde de transport. De plus, un système d'assurance aérien doit être en place et les compétiteurs doivent être assurés en permanence.

7.2. Règles de l'épreuve d'ascension

7.2.1 Chaque compétiteur doit être équipé et utiliser:

- un casque de montée avec jugulaire approuvé
- des lunettes de sécurité approuvée
- un harnais d'élagueur-grimpeur approuvé (un harnais antichute équipé d'un anneau dorsal approuvé sera fourni pour être porté sous le harnais du grimpeur si nécessaire.

- un système d'ascension et un système de descente approuvé
- des vêtements et chaussures appropriés.

- 7.2.2 Chaque compétiteur peut configurer la (les) corde(s) d'ascension dans n'importe quel format de son choix sur un point d'attache inférieur, comme indiqué dans l'annexe 7. Le point d'attache **peut être** abaissé pour chaque compétiteur pour les fins d'approbation de l'installation. Le compétiteur peut utiliser la ou les cordes préinstallées pour l'épreuve ou la (les) remplacer par la (les) corde(s) de son choix dûment approuvée(s) lors de l'inspection des équipements. **(2022)**
- 7.2.3 Le juge en chef de l'épreuve vérifiera à partir de la feuille de pointage que les systèmes d'ascension et de descente utilisés sont les mêmes que ceux qui ont été présentés lors de l'inspection des équipements. Si ce n'est pas le cas, le compétiteur ne sera pas autorisé à participer à l'épreuve d'ascension.
- 7.2.4 **Le compétiteur doit être assuré durant l'ascension. (2022)**
- 7.2.5 **Le compétiteur doit maintenir la corde d'assurage attachée au harnais en tout temps lorsqu'il est en hauteur. (2022)**
- 7.2.6 Le technicien doit effectuer un test pour démontrer l'efficacité et l'ajustement de l'équipement d'assurage avec le compétiteur attaché.
- 7.2.7 Le compétiteur peut avoir son système d'ascension, y compris les composants non-ÉPI, assemblé comme désiré, mais rien ne peut être attaché à la corde d'ascension avant le début de l'épreuve. Aucun système ne peut être ajouté à la corde d'ascension que le juge en chef de l'épreuve n'ait donné le signal (Ex. : ajouter une pochette de lancer ou autre ou nouer un nœud dans la corde d'ascension). Tout système de corde mobile doit être muni d'un nœud d'arrêt installé au bout de la corde avant que le compétiteur effectue la mise en place de son système d'ascension.

Temps d'installation

- 7.2.8 Le compétiteur doit commencer l'épreuve à partir d'un cercle de 1 mètre de diamètre marqué au sol. Le centre du cercle doit être à 3 mètres (environ 10 pieds) de la corde d'ascension.
- 7.2.9 Le compétiteur avise le juge en chef de l'épreuve lorsqu'il est prêt et attend qu'il signale que les chronométreurs et les techniciens sont prêts à continuer.
- 7.2.10 Trois temps doivent être enregistrés pour l'installation. Les chronométreurs démarrent le chronomètre au signal du juge en chef de l'épreuve.
- 7.2.11 Lorsque le juge en chef de l'épreuve dit «Go», le compétiteur sort du cercle et attache son système d'ascension à la ou aux corde(s)

d'ascension. Le compétiteur doit attacher et configurer le système d'ascension au complet, y compris les ascendeurs de genou/pied, les boucles de pieds, les harnais de torse, les attaches, **le système de secours**, etc. Le compétiteur effectue ensuite un test sur corde en soulevant les deux pieds du sol et en éloignant les deux bras de son corps, en veillant à ce que le poids du corps soit placé dans le système d'ascension, et non aux composants accessoires. Cela signalera au technicien en chef de l'épreuve que le compétiteur a terminé la configuration. Aucune partie du corps du compétiteur ne peut être en contact avec le sol pendant l'essai sur corde. **(2022)**

- **Des points supplémentaires peuvent être gagnés pour l'incorporation d'un système de secours (voir règle 7.3.8). (2022)**

- 7.2.12 Les chronométreurs arrêtent le chronomètre au signal du technicien en chef de l'épreuve, tel que signalé par le compétiteur tenant les bras à l'extérieur et retirant les deux pieds du sol.
- 7.2.13 Une fois le temps arrêté, le technicien en chef de l'épreuve confirme que l'installation est correcte.
- 7.2.14 Si l'installation n'est pas correcte, par exemple si le système ne tient pas ou si les composants de sécurité ne sont pas connectés, les points de temps ne seront pas attribués.
- 7.2.15 Si des composants de survie ne sont pas attachés ou ne sont pas configurés correctement, une pénalité systématique de 3 points sera donnée, en plus de la perte des points de temps d'installation. Il est de la responsabilité du compétiteur d'assurer une configuration correcte et complète avant de signaler au technicien en chef de l'épreuve.
- 7.2.16 Une fois le système validé, le compétiteur peut redescendre au sol. À ce moment, il a la possibilité d'ajuster son système (ceci inclut tout poids ajouté à la corde), avant de commencer son ascension chronométrée. Aucun composant du système configuré et préapprouvé ne peut être modifié à ce moment. Si des changements doivent être effectués (par exemple l'ajout d'un ascendeur de pied, d'un harnais de torse, d'attaches, de gants, etc.), le compétiteur perd les points de temps d'installation.
- 7.2.17 Le temps accordé pour la configuration est de 90 secondes.

Temps d'ascension

- 7.2.18 Le compétiteur avise le juge en chef de l'épreuve lorsqu'il est prêt et attend le signal que les chronométreurs et les techniciens sont prêts à continuer.
- 7.2.19 Trois temps doivent être enregistrés pour l'ascension. Les chronométreurs démarrent le chronomètre lorsque le deuxième pied du compétiteur quitte le sol.

- 7.2.20 Les chronomètres arrêtent le chronomètre lorsque le compétiteur sonne la cloche avec sa main.
- 7.2.21 Le temps accordé pour l'ascension est de 90 secondes.

Temps pour la transition de système

- 7.2.22 Trois temps doivent être enregistrés pour la transition vers la descente. Les chronomètres démarrent le chronomètre lorsque le compétiteur sonne la cloche.
- 7.2.23 Après avoir sonné la cloche, le compétiteur doit passer à son système de descente approuvé. Tous les composants du système susceptibles d'entraver la descente doivent être détachés du compétiteur ou de la corde d'ascension, de sorte qu'il puisse descendre (ex.: les ascendeurs de pied doivent être détachés de la corde d'ascension, mais les ascendeurs peuvent être laissés sur la corde au-dessus du compétiteur s'ils sont détachés du compétiteur). Une violation de cette règle entraînera la perte des points de temps de transition.
- 7.2.24 Tous les composants du système d'ascension doivent être solidement fixés à la corde d'ascension ou au compétiteur, tel que défini à l'annexe 5. **L'équipement de descente doit être correctement fixé au compétiteur ou attaché à la corde d'ascension avant de sonner la cloche pour la deuxième fois. Les bloqueurs laissés sur la ou les cordes d'ascension doivent être en position fermée. Le non-respect de cette règle entraînera la perte des points de temps de transition. Le compétiteur recevra une pénalité systématique de 3 points notifiée par le technicien dans l'arbre. (2022)**
- 7.2.25 Les chronomètres arrêtent le chronomètre lorsque le compétiteur sonne la cloche une deuxième fois.
- 7.2.26 Une fois que le technicien dans l'arbre a vérifié le système de descente, le compétiteur doit récupérer tous les composants laissés sur la corde d'ascension. Lorsque le compétiteur signale son intention de descendre à l'assureur, il peut le descendre à une vitesse sécuritaire.
- 7.2.27 La descente n'est pas une partie chronométrée de l'épreuve.

7.3. Notation de l'épreuve d'ascension (25 points possibles)

- 7.3.1 Pour chaque section enregistrée, trois chronomètres sont utilisés. Le temps est enregistré au centième de seconde.
- 7.3.2 **Pour les temps d'installation, jusqu'à 2 points de temps peuvent être attribués en fonction du temps d'achèvement. Les points de temps sont attribués comme suit:**
- 2 points – complété en 24,99 secondes ou moins
 - 1 point – complété en 25,00 à 49,99 secondes

- **0 point – complété en 50,00 à 89,00 secondes (2022)**
- 7.3.3 **Pour les temps de transition, jusqu'à 2 points de temps peuvent être attribués en fonction du temps d'achèvement. Les points de temps sont attribués comme suit :**
- **2 points – complété en 4,99 secondes ou moins**
 - **1 point – complété en 5,00 à 12,99 secondes**
 - **0 point – complété en 13,00 secondes ou plus (2022)**
- 7.3.4 **Un compétiteur qui n'arrive pas à compléter les portions d'installation et d'ascension dans le temps limite (90 secondes) sera arrêté et ne recevra que les points accumulés jusque là. (2022)**
- 7.3.5 Pour l'ascension, la moyenne des trois temps est le temps final. Le compétiteur ayant le temps d'ascension le plus rapide recevra **19 points. (2022)**
- 7.3.6 Les pointages des compétiteurs restants sont calculés en soustrayant le temps du compétiteur le plus rapide (en secondes) des temps de chacun des autres compétiteurs.
- 7.3.7 Pour chaque différence de temps de 1 seconde entre ces pointages, 1 point (sur les **19** points possibles) sera déduit du score du compétiteur

Exemple de notation :

- Le compétiteur le plus rapide (A) complète l'ascension en 0:12,49 secondes.
 - Le deuxième compétiteur le plus rapide (B) termine l'ascension en 0:13,33 secondes.
 - Différence de temps = 0:13,33 - 0:12,49 = 0,84 seconde = 0,84 point de déduction.
 - Le compétiteur le plus rapide reçoit **19** points.
 - Le deuxième compétiteur le plus rapide reçoit **18,16** points (**19-0,84**) pour l'ascension.
- 7.3.8 **Jusqu'à 2 points supplémentaires peuvent être gagnés pour l'incorporation d'un système de secours additionnel (back-up) (voir l'annexe 5 pour la définition).**
- 1 point gagné si le système de secours est rattaché à la même corde d'ascension que le système primaire d'ascension
 - 2 points gagnés si le système de secours est attaché à une deuxième corde d'ascension (2022)
- 7.3.9 En cas d'égalité, le compétiteur ayant le temps d'ascension le plus rapide gagne.

7.4. Pénalités

Pénalité discrétionnaire :

Un compétiteur recevra une pénalité de 3 points et un avertissement pour les infractions suivantes :

7.4.1 **Conduite antisportive (voir règle 1.2.1). (2022)**

7.4.2 **Acte dangereux (voir règle 1.2.3). (2022)**

Pénalité systématique :

Une pénalité de 3points sera infligée pour l'une des infractions suivantes : (2022)

7.4.3 La falsification ou l'interférence avec les composants du **système** de protection antichute. **(2022)**

7.4.4 Empêcher le bon fonctionnement d'un dispositif mécanique.

7.4.5 Placer les mains au-dessus d'un Prusik de Footlock

7.4.6 Composants antichute mal configurés ou détachés pendant la partie chronométrée de l'épreuve.

7.4.7 Ne pas sécuriser l'équipement avant de sonner une deuxième fois la cloche de transition (2022)

7.5. Disqualification

Disqualification systématique

Un compétiteur sera disqualifié pour les infractions suivantes :

7.5.1 Une deuxième pénalité systématique.

7.5.2 Pour avoir échappé une pièce d'équipement au sol lorsqu'en hauteur

7.5.3 Défaut de rester **assuré (2022)**

7.5.4 Retard de plus de 5 minutes pour l'épreuve.

7.5.5 Comportement inapproprié. (voir règle 1.2)

7.5.6 Défaut d'être équipé de tous les équipements nécessaires une fois l'épreuve commencée, conformément à la **règle 1.1.9. (2022)**

Chapitre 8. Le Défi des maîtres

8.1. Résumé de l'épreuve

Le défi des maîtres est l'épreuve finale de la compétition au cours de laquelle les hommes et les femmes ayant obtenu les meilleurs résultats lors du tour préliminaire s'affrontent pour le titre. Le défi des maîtres est conçu pour évaluer, en une seule épreuve, l'équilibre général du compétiteur, ses techniques et sa maîtrise des compétences combinées testées dans les épreuves préliminaires.

Lors de l'épreuve, au signal du juge en chef, un compétiteur entre dans la zone de travail désignée avec tout son équipement. Le compétiteur est ensuite jugé sur son évaluation de l'arbre, l'installation de l'équipement de grimpe, l'ascension dans l'arbre, la planification de l'itinéraire vers tous les stations de travail dans le houppier de l'arbre, la descente finale de l'arbre, la récupération de l'équipement et la communication que le grimpeur a eue avec le personnel au sol pendant la grimpe.

Chaque compétiteur doit montrer sa capacité à grimper efficacement dans l'arbre. Comme pour le travail à la corde, il doit traverser en douceur et en toute sécurité le houppier de l'arbre avec une précision disciplinée jusqu'à plusieurs stations de travail, se positionner à chaque station de travail pour effectuer des tâches à deux mains, puis sortir de l'arbre et récupérer tout le matériel dans l'arbre de manière contrôlée. Un temps maximum pour terminer l'épreuve est déterminé à l'avance. Chaque compétiteur peut accumuler des points tout au long de son parcours de grimpe, le temps global de l'épreuve étant un élément du pointage. (2022)

8.2. Règles du défi des maîtres

- 8.2.1 Chaque compétiteur doit être équipé et utiliser :
- un casque de sécurité de montée approuvé,
 - des lunettes de sécurité approuvées,
 - une égoïne et un fourreau approuvés,
 - un harnais d'élagueur-grimpeur approuvé ou un harnais antichute équipé d'une attache dorsale approuvé,
 - une longe de positionnement de travail approuvée,
 - des vêtements et chaussures appropriés
- 8.2.2 Avant que le compétiteur ne commence son épreuve, tout son équipement doit être placé à un endroit déterminé dans le périmètre de l'épreuve. Le compétiteur ne pourra pas utiliser de matériel situé hors du périmètre de l'épreuve une fois que le chronomètre est enclenché.
- 8.2.3 Tout le matériel doit répondre aux exigences de la **règle 2.3.1. (2022)**

8.2.4 Le nombre de compétiteurs sélectionnés pour le défi des maîtres dépend du nombre total de participants à la compétition **dans chaque division**. Pour une compétition avec 30 compétiteurs ou moins : 3 candidats peuvent participer au défi des maîtres; pour une compétition de 31 à 40 : 4 candidats, pour des compétitions avec plus de 40 : 5 candidats. Des exceptions peuvent être faites avec l'approbation du comité organisateur du championnat, avant le début de la compétition et **annoncées à tous. (2022)**.

❖ Au Québec, le ratio de participants au Défi des maîtres masculin est de 1 par tranche de 6 participants inscrits à la compétition. La représentante féminine ayant obtenu le plus haut pointage aux épreuves préliminaires prendra également part au Défi des maîtres. Dans le cas où il y aurait plus de six (6) participantes, un Défi des maîtres féminin sera tenu selon les mêmes ratios que le défi des maîtres masculin. Des exceptions peuvent être faites avec l'approbation du comité organisateur, avant la compétition et annoncées à tous.

8.2.5 **Si l'un des compétiteurs désignés n'est pas en mesure de participer au défi des maîtres, c'est le compétiteur avec le plus haut pointage suivant dans le classement qui pourra participer en tant que remplaçant, à la discrétion du juge en chef de l'événement. (2022)**

8.2.6 Lorsque les compétiteurs au défi des maîtres ont été désignés, le juge en chef **de l'épreuve** décide de l'ordre de passage des compétiteurs. Les premiers **au classement de chaque division** peuvent choisir en premier leur position, suivi par l'ordre de classement durant les épreuves préliminaires.

8.2.7 Les compétiteurs seront tenus à l'écart de l'épreuve en attendant leur passage. Ils ne pourront ni voir ni entendre ce qui se passe jusqu'à ce qu'il soit temps pour chaque compétiteur de faire son épreuve.

8.2.8 Un compétiteur ne devra pas écouter de témoignages ou des commentaires à propos du passage d'un autre compétiteur avant son propre passage, mais peut assister après qu'il ait complété son épreuve. Par exemple, le second compétiteur ne pourra pas regarder le premier, mais le premier pourra regarder le passage du suivant.

8.2.9 Le juge en chef **de l'épreuve** doit établir un temps limite pour que le compétiteur puisse se préparer, installer sa corde d'ascension, faire sa montée et enlever tout son équipement de montée de l'arbre. Ce temps doit être établi et annoncé avant que ne débute l'épreuve. **(2022)**

8.2.10 Le chronomètre démarre au signal du juge en chef de l'épreuve et lorsqu'il avise le compétiteur de procéder.

- 8.2.11 Le chronomètre s'arrête lorsque le compétiteur revient au sol et enlève tout son équipement installé durant son épreuve (dont les ficelles à lancer et ses pochettes, ses cordes d'ascension, son matériel d'assurance et autre outillage de grimpe). L'équipement est considéré comme étant enlevé lorsqu'il n'est plus en contact avec l'arbre.
- 8.2.12 Si un compétiteur ne finit pas l'épreuve dans le temps imparti, les points accumulés jusqu'à ce moment-là deviennent son pointage. Un compétiteur sera rappelé au sol par le juge en chef de l'épreuve si le temps limite est écoulé ou si les normes de sécurité ne sont pas respectées.
- 8.2.13 Si un compétiteur n'enlève pas tout son équipement dans l'arbre dans le temps imparti, une pénalité de 20 points s'appliquera.
- 8.2.14 L'épreuve est chronométrée afin d'évaluer la productivité globale. Le classement préliminaire sera pris en compte pour départager les compétiteurs en cas de score identique. Si les classements préliminaires sont identiques, le temps du Défi des maîtres est le dernier critère de départage.
- 8.2.15 Les cordes d'ascension **préinstallées** ne sont pas autorisées dans cette épreuve. **(2022)**
- 8.2.16 Un compétiteur recevra 10 points s'il installe sa ficelle de lancer au premier lancer. Chaque lancer supplémentaire coûtera 2 points de moins, le cinquième lancer vaut donc 2 points. Les lancers additionnels ne recevront aucun point. Si plus d'une corde d'ascension ou d'accès est placée par le compétiteur, seuls les points pour l'installation de la ficelle de lancer seront accordés pour la première corde d'ascension ou la corde d'accès installée.
- 8.2.17 L'arbre est divisé en **quatre** sections pour **l'installation de la ficelle de lancer**. Le compétiteur recevra **4** points pour l'installation dans la section la plus haute et **1** point pour la section la plus basse. Si le compétiteur a besoin de plus de cinq lancers pour installer sa ficelle de lancer, il ne recevra aucun point lié à la hauteur. **(2022)**
- 8.2.18 Un compétiteur peut recevoir jusqu'à **2** points supplémentaires à la discrétion des juges pour une technique innovante ou une aptitude démontrée lors de l'installation de la ficelle de lancer. Un compétiteur ayant effectué plus de cinq lancers pour installer sa ficelle de lancer peut recevoir des points additionnels si applicables. **(2022)**
- 8.2.19 Le compétiteur devra **émettre un avertissement clair et audible** et recevoir la confirmation du juge en chef de l'épreuve avant de lancer ou enlever sa ficelle de lancer et la pochette y étant attachée. Un avertissement clair et audible doit aussi être entendu avant qu'il y ait manipulation de la ficelle de lancer lorsqu'il y a une possibilité de retrait accidentel du poids de lancer. **La première fois qu'un compétiteur**

n'émet pas d'avertissement audible, le juge en chef de l'épreuve l'identifiera comme un avertissement verbal sans pénalité. Jusqu'à deux pénalités de 1 point seront données de façon audible par le juge en chef de l'événement. La troisième infraction pénalisée entraînera la disqualification. (2022)

- 8.2.20 Si la ficelle de lancer avec la pochette quitte la zone délimitée du défi des maîtres que ce soit lors du lancer, de la manipulation ou de la désinstallation dans l'arbre, le compétiteur recevra **un avertissement de la part du juge en chef de l'épreuve**. À la seconde infraction, le compétiteur sera disqualifié de l'épreuve. **(2022)**
- 8.2.21 Le compétiteur doit émettre un avertissement audible clair avant de sonner la cloche à chaque station ou de lancer chaque bâton.
- 8.2.22 Un compétiteur recevra jusqu'à 10 points à chaque fois qu'il complètera une station :
- Station de l'égoïne** : faire retentir la cloche à l'aide de son égoïne. **(2022)**
 - Station du lancer de la branche : le compétiteur doit faire retentir la cloche **avec son égoïne** en premier et ensuite lancer la branche dans une cible désignée. S'il a échoué, le compétiteur peut lancer un deuxième ou un troisième bâton. Un seul lancer sera comptabilisé. Faire sonner la cloche vaut 4 points et un lancer du bâton réussi vaut 6, 4 ou 2 points supplémentaires, pour un maximum de 10 points. Aucun point ne sera accordé si le compétiteur n'a pas fait sonner la cloche avant le lancer de sa branche. Voir **règle 3.4** pour la dimension de la branche et les dimensions de la cible. **(2022)**
 - Station du fil de plomb gradué : le compétiteur tentera de faire sonner la cloche avec son égoïne sans que le fil de plomb dépasse les marqueurs. Les marqueurs de hauteur gradués vaudront 4, 7 et 10 points. Si le poids dépasse le marqueur **le plus éloigné du plomb**, le compétiteur ne recevra aucun point pour avoir complété l'activité avec succès à cette station (section F sur la feuille de pointage). **(2022)**
- 8.2.23 Le compétiteur sera disqualifié en cas de perte de matériel lorsqu'il est dans l'arbre. Lorsque le compétiteur est au sol durant l'épreuve (installation ou enlèvement de ses cordes ou de son équipement dans l'arbre par exemple), le matériel qui tombe au sol n'entraînera pas de disqualification automatique. Ces actions devront être jugées dans les sections appropriées sur la feuille de pointage. L'utilisation sécuritaire de l'équipement comme les pochettes à lancer et les divers dispositifs de réduction de friction devront être récompensés. Un compétiteur qui enlève du matériel (pochettes de lancer, dispositifs de réduction de friction, cordes) de l'arbre de façon incontrôlée ou non sécuritaire

doit être pénalisé. Cela peut se faire à la discrétion des juges que ce soit volontaire ou accidentel et les pénalités selon les conséquences. Une action dangereuse peut entraîner une disqualification (**mauvaise conduite**). (2022)

8.3. Pointage du défi des maîtres (jusqu'à 300 points possibles)

- 8.3.1 Il y aura trois ou cinq juges durant l'épreuve du défi des maîtres. Lorsqu'il y a possibilité d'avoir cinq juges, les plus haut et plus bas pointages enregistrés seront rejetés, et la moyenne des trois pointages résiduels constituera le pointage officiel.
- 8.3.2 Les juges évaluent les actions des compétiteurs à partir du début du temps officiel jusqu'à ce que le compétiteur complète toutes les stations, qu'il soit redescendu au sol et qu'il ait enlevé tout son équipement installé dans l'arbre durant l'épreuve; que le temps imparti soit écoulé ou qu'il soit disqualifié.
- 8.3.3 Un compétiteur reçoit des points uniquement pour les tâches qui ont été accomplies dans le délai imparti. Si le temps de compétiteur est écoulé, il devrait recevoir des points dans n'importe laquelle des sections de pointage **tentées**, même si toutes les tâches pertinentes à cette section n'ont pas été accomplies. (2022)
- 8.3.4 Les feuilles de pointage sont attribuées à chaque juge pour chaque compétiteur.
- 8.3.5 Les points des épreuves préliminaires ne se transfèrent pas au défi des maîtres. Le grand gagnant de la compétition sera le compétiteur ayant le plus de points au défi des maîtres. Pour les bris d'égalité, voir la règle 8.2.14.

8.4. Pénalités

Pénalités systématiques

Le compétiteur sera pénalisé pour les infractions suivantes :

- 8.4.1 Une déduction de 20 points sera appliquée pour ne pas avoir récupéré tout son équipement à l'intérieur du temps limite.
- 8.4.2 Une pénalité de 1 point pour chaque défaut d'émettre un avertissement audible avant de lancer ou enlever une ficelle de lancer avec **le poids attaché** (incluant les dispositifs mécaniques). **La première infraction donnera lieu à un avertissement verbal de la part du juge en chef de l'épreuve. Les infractions suivantes entraîneront des pénalités de 1 point.** (2022)
- 8.4.3 Une pénalité de 3 points pour le défaut d'émettre un avertissement audible lorsque cela est nécessaire en hauteur.

Pénalités discrétionnaires (déterminées par les juges)

- 8.4.4 Un compétiteur peut recevoir une déduction allant jusqu'à 5 points pour les cas suivants : action dangereuse, mauvaise performance ou mauvaise technique.

Pénalités discrétionnaires (déterminées par le juge en chef de l'épreuve)

Une pénalité de 3 points et un avis clair seront donnés pour chacune des infractions suivantes :

- 8.4.5 Balancement non contrôlé.
- 8.4.6 Omission de maintenir une tension sur le système de montée ou déplacement au-dessus du point d'ancrage.
- 8.4.7 Mouvement à grande vitesse ou mouvement dangereux.

Pénalité pour le bris d'une branche

- 8.4.8 **Briser une branche d'un diamètre supérieur à celui désigné par le juge en chef avant l'épreuve donne lieu à une pénalité de 1 point, sauf si le juge en chef considère que le bris de branche n'est pas du au compétiteur ou que celui n'a pas appliqué de pression particulière sur la branche. Jusqu'à deux pénalités de 1 point peuvent être appliquées. Un troisième bris de branche entraînera la disqualification (voir règle 1.3.1).**

Disqualification

8.5. Disqualification systématique

Un compétiteur sera disqualifié pour les infractions suivantes :

- 8.5.1 Pour avoir laissé tomber une pièce d'équipement lorsque dans l'arbre
- 8.5.2 Ne pas être assuré dans l'arbre avec au moins un point d'attache.
- 8.5.3 **Quatrième** infraction pour avoir omis d'émettre un avertissement audible avant de lancer ou enlever une ficelle de lancer munie d'un poids. **(2022)**
- 8.5.4 Deuxième infraction pour avoir omis d'émettre un avertissement audible lorsque cela est nécessaire en hauteur.
- 8.5.5 Deux lancers (ficelle de lancer munie d'une pochette ou corde d'ascension) qui atterrissent hors de la zone de la cible.
- 8.5.6 Retard à l'épreuve de plus de 5 minutes.
- 8.5.7 Comportement inapproprié **(voir règle 1.2). (2022)**

- 8.5.8 Quitter la zone prédésignée ou faire entrer de l'équipement provenant de l'extérieur de la zone prédésignée une fois que le temps officiel a commencé.
- 8.5.9 Mettre l'égoïne dans sa bouche.
- 8.5.10 **Briser une branche plus grosse que la taille maximale prédéterminée, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'est pas causé par une force inutile appliquée à la branche. (2022)**
- 8.5.11 Une deuxième pénalité discrétionnaire (telle que déterminée par le juge en chef de l'épreuve).
- 8.5.12 Défaut d'être équipé de tous les équipements nécessaires une fois l'épreuve commencée, conformément à la **règle 1.1.9. (2022)**

8.6. Bonus éventuels

- 8.6.1 Un compétiteur peut recevoir jusqu'à 5 points additionnels à la discrétion du juge pour chacun des cas suivants: (pour un total de 15 points de bonus potentiels)
- Démonstration globale des compétences, style et présentation durant toute la montée.
 - Utilisation de techniques et d'équipements innovants.
 - Démonstration globale de techniques et de pratiques sécuritaires, incluant l'inspection visuelle de l'arbre.

Annexe 1 - Tentative de record du monde

Tentative du record du monde pour l'épreuve d'ascension

Les critères suivants doivent être appliqués pour qu'une section ou une organisation associée mette en place un nouveau record du monde.

1. Le personnel de l'ISA doit être informé à l'avance de la tentative de record mondial. Un juge indépendant qui sera présent sera confirmé à ce stade.
2. Un membre actuel d'un comité de l'ITCC (Règlements, Organisation, Technique, ETCC/NATCC/APTCC) agit en tant que juge indépendant.
3. La section ou l'organisation associée qui prend en charge la tentative doit organiser à ses frais la venue d'un membre d'un comité de l'ITCC.
4. Tout l'équipement utilisé par les grimpeurs et les organisateurs doit répondre aux exigences du règlement de l'ITCC.
5. Les règles de l'épreuve de l'Ascension face à face doivent être appliquées. **(Voir règles à l'annexe 2).**
6. Lorsqu'un chronomètre électronique est utilisé, 3 chronomètres manuels additionnels devront enregistrer la tentative en cas de défaillance du système électronique. Dans ce cas, c'est la moyenne des 3 temps qui déterminera le temps. Les trois temps retenus ne doivent pas avoir un écart de plus de 50/100e de seconde entre le plus rapide et le plus lent pour pouvoir être considérés comme valides. Si l'écart entre les temps est plus important, le temps ne pourra pas être officialisé.
7. Lorsqu'il y a utilisation uniquement de chronomètres manuels, il faudra en utiliser 5. Le temps le plus rapide et le temps le plus bas seront écartés. La moyenne des trois temps restants servira de temps officiel. Les trois temps retenus ne doivent pas avoir un écart de plus de 50/100e de seconde entre le plus rapide et le plus lent pour pouvoir être considérés comme valides. Si l'écart entre les temps est en dehors de la plage déterminée, le temps ne pourra pas être officialisé.
8. Un record ne sera pas considéré comme officiel avant que la demande de validation ait été complétée, envoyée à l'agent de liaison de l'ITCC au siège social de l'ISA et signée par le président du comité de l'ITCC.
9. Des photos et des vidéos doivent être utilisées pour documenter les mesures de hauteur vérifiées, avant et après l'ascension.



INTERNATIONAL SOCIETY OF ARBORICULTURE

Demande d'événement pour la tentative de record du monde de l'ascension. La tentative doit être de 15 m (50 pi)

Information sur l'événement

Nom de la section/OA: _____

Nom de l'événement: _____

Adresse de l'événement: _____

État/Province, Pays: _____

Membre du comité ITCC qui sera présent: _____

Date de l'événement: _____

Information de contact

Nom du président de la section/OA: _____

Signature du président de la section/OA: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ (incluant le code international)

Courriel: _____

Nom du président du comité local: _____

Signature du président du comité local: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ (incluant le code international)

Courriel: _____

Faire parvenir cette demande à:
ITCC Staff Liaison
ISA
270, Peachtree Street NW, suite 1900
Atlanta, GA 30303, É.-U.



INTERNATIONAL SOCIETY OF ARBORICULTURE

Tentative de record du monde de l'ascension

Demande de validation

ÉVÉNEMENT

LIEU

DATE

Je demande la validation par l'ISA d'un record du monde masculin ou féminin de 15 mètres (50 pi) de l'Ascension par: _____ (nom du grimpeur/euse)

Signature du président de la section ou du président du comité local du championnat: _____

Date: _____

Je confirme que j'ai vérifié la hauteur du point le plus bas de la cloche avant que la tentative n'ait lieu et que sa hauteur était de _____.

Membre du comité des opérations/règles: _____ Date: _____

Je confirme que le temps électronique que j'ai enregistré pour cette tentative est un temps vrai et valide. Temps enregistré: _____

Signature du chronométrateur électronique _____

Je confirme que le temps manuel que j'ai enregistré pour cette tentative est un temps vrai et valide. Temps enregistré: _____

Signature du chronométrateur #1 _____

Je confirme que le temps manuel que j'ai enregistré pour cette tentative est un temps vrai et valide. Temps enregistré: _____

Signature du chronométrateur #2 _____

Je confirme que le temps manuel que j'ai enregistré pour cette tentative est un temps réel et valide. Temps enregistré: _____

Signature du chronométrateur #3 _____

Je confirme que le temps manuel que j'ai enregistré pour cette tentative est un temps vrai et valable. Temps enregistré _____

Signature du chronométrateur #4 _____

Je confirme que le temps manuel que j'ai enregistré pour cette tentative est un temps vrai et valide. Temps enregistré _____

Signature du chronométrateur #5 _____

Je confirme que j'étais présent lors de cette tentative et vérifie que les temps enregistrés ci-dessus sont corrects pour la tentative effectuée par

_____ (nom du grimpeur/euse).

Signature membre du comité des opérations/règles: _____

Date: _____

Tentative de record du monde - Temps moyen enregistré: _____

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Nom du grimpeur/euse: _____ | |
| Adresse: _____ | Téléphone: _____ |
| _____ | Courriel: _____ |

OPÉRATIONS / MEMBRE DU COMITÉ DES RÈGLES

Nom: _____

Adresse: _____ Téléphone: _____

_____ Courriel: _____

Chronomètre électronique

Nom: _____

Adresse: _____ Téléphone: _____

_____ Courriel: _____

Chronomètre manuel #1

Nom: _____

Adresse: _____ Téléphone: _____

_____ Courriel: _____

Chronomètre manuel #2

Nom: _____

Adresse: _____ Téléphone: _____

_____ Courriel: _____

Chronomètre manuel #3

Nom: _____

Adresse: _____ Téléphone: _____

_____ Courriel: _____

Chronomètreur manuel #4

Nom: _____

Adresse: _____ Téléphone: _____

_____ Courriel: _____

Chronomètreur manuel #5

Nom: _____

Adresse: _____ Téléphone: _____

_____ Courriel: _____

Le processus de validation des records du monde n'est pas terminé tant qu'il n'a pas été revu par le comité ITCC.

À l'usage du comité ITCC seulement

Signature du membre du comité de l'ITCC: _____

Date: _____

Signature du président du comité ITCC: _____

Date: _____

Après vérification, envoyer à :

ITCC Staff Liaison
ISA
270 Peachtree Street NW,
suite 1900
Atlanta, GA, 30303 É.-U.

Envoyer une copie à :

Membres du comité ITCC
Président de la section locale
Président du comité TCC local
Compétiteur

Annexe 2 - Ascension en face à face

L'ascension en face à face est une épreuve autonome qui peut avoir lieu lors de toute compétition organisée selon les règles de l'ISA.

Jusqu'à dix-huit grimpeurs (dont pas plus de douze de la division masculine) participent à l'ascension en face à face. Les grimpeurs sont ceux qui ont réalisé les meilleurs temps dans le volet « ascension » de cette même épreuve. Si les premiers de l'ascension ne souhaitent pas participer à l'ascension en face à face, la place sera offerte au grimpeur le plus rapide suivant, et ainsi de suite.

L'ascension en face à face mesure la capacité d'un compétiteur à effectuer une ascension verticale dans un arbre en utilisant un équipement approuvé pour la protection contre les chutes sur une seule corde. La hauteur est de 15 m (49 pi et 2.5 po) pour tous les compétiteurs de chaque division. Une hauteur de 12 m (39 pi et 4.5 po) peut être utilisée au niveau de la section locale si les contraintes de hauteur sont un problème. L'épreuve est chronométrée et le compétiteur qui obtient le meilleur temps gagne.

Dans l'ascension en face à face, deux grimpeurs s'affrontent en même temps sur des cordes séparées, avec des systèmes de chronométrage séparés.

Règles

- Voir les règles 7.2.1, 7.2.2, 7.2.4, 7.2.5, 7.2.6.
- Le compétiteur attache son système d'ascension, y compris les composants non-ÉPI, à la corde avant le début de l'épreuve; la prépondérance de la corde d'ascension (par exemple, l'ajout d'une pochette ou la réalisation d'un nœud dans la corde d'ascension) est permise pendant l'installation.
- Les compétiteurs informent le juge en chef de l'épreuve lorsqu'ils sont prêts et attendent que le juge en chef de l'épreuve signale que les chronométreurs et les techniciens sont prêts à commencer.
- Lorsque le juge en chef de l'épreuve dit « Go », les deux compétiteurs commencent leur ascension.
- Les chronométreurs arrêtent les chronomètres lorsque les compétiteurs font sonner la cloche au sommet de l'ascension avec leurs mains.

Disqualification

Disqualification systématique

- altérer ou interférer avec les composants de l'équipement de protection antichute.
- Empêcher le fonctionnement correct d'un dispositif mécanique.
- Mauvaise configuration ou détachement des composants de l'équipement de survie pendant la partie chronométrée de l'épreuve.

- Laisser tomber une pièce d'équipement pendant le travail en hauteur.
- Mauvaise conduite/acte dangereux

Lorsque le chronométrage électronique est utilisé, trois chronométrages manuels supplémentaires par chronomètre seront pris comme sauvegarde en cas de défaillance du dispositif de chronométrage électronique. Si le dispositif électronique tombe en panne, les trois temps manuels seront additionnés et un temps moyen sera enregistré. Les trois temps manuels enregistrés ne devront pas avoir plus de 50/100e de seconde de différence entre le temps le plus rapide et le plus lent pour être enregistrés. Si les temps se situent en dehors de cette fourchette, aucun temps de record ITCC ne pourra être enregistré.

Lorsque seul le chronométrage manuel est utilisé, cinq chronomètres seront utilisés, et les temps les plus élevés et les plus bas seront écartés. Les trois temps restants seront additionnés, et un temps moyen sera enregistré. Les trois temps manuels enregistrés ne doivent pas avoir plus de 50/100e de seconde de différence entre le temps le plus rapide et le plus lent pour être enregistrés. Si les temps se situent en dehors de cette fourchette, aucun temps de record ITCC ne pourra être enregistré.

SI TOUTES LES EXIGENCES DE L'ANNEXE 1 (TENTATIVE DE RECORD ITCC POUR L'ASCENSION) SONT SATISFAITES, LES TEMPS SERONT ENREGISTRÉS COMME UN RECORD ITCC.

Annexe 3 - Scénarios du sauvetage aérien

Exemples de scénario de l'épreuve de sauvetage aérien

Le comité organisateur devra créer un scénario pour l'épreuve de sauvetage aérien. Ce scénario devra être tenu secret avant le jour de la compétition et ne devra être révélé qu'au moment de la présentation des épreuves.

Les cas suivants sont des exemples possibles de scénario pour le sauvetage aérien :

Exemple 1

Conditions atmosphériques : 35°C (95°F) ensoleillé/taux d'humidité élevé.

Situation : vous réalisez que le grimpeur ne bouge plus.

État du grimpeur : le grimpeur est conscient, il a du mal à respirer et son visage est rouge. Il a aussi des problèmes à communiquer.

Exemple 2

Conditions atmosphériques : 15°C (59°F) nuageux et pluvieux.

Situation : alors qu'il se déplaçait dans l'arbre, le grimpeur a glissé et est tombé. Le déséquilibre a causé un choc rapide et violent sur le tronc.

État du grimpeur : le grimpeur est conscient, mais il se tient le bras gauche. Il a mal et il est incapable de redescendre par ses propres moyens.

Exemple 3

Conditions atmosphériques : 21°C (70°F) ensoleillé

Situation : Alors qu'il travaillait sur un abattage par démontage, le grimpeur s'est coupé l'arrière de la jambe gauche avec sa tronçonneuse.

État du grimpeur : le grimpeur est incapable d'arrêter l'hémorragie.

Annexe 4 - Directives pour les championnats avec un ou deux compétiteurs

Directives pour les championnats avec des catégories d'un ou deux compétiteurs

Dans le cas où il n'y a seulement qu'un ou deux compétiteurs dans chaque division de la section locale, le prétendant sera considéré comme éligible pour concourir à l'ITCC s'il répond aux critères énumérés ci-dessous. Ces critères doivent être remplis durant la compétition de la section locale.

Dans le cas où il y a trois compétiteurs ou plus (dans l'une ou l'autre des divisions), les exigences suivantes ne s'appliquent pas.

- Le compétiteur doit tenter chacune des cinq épreuves préliminaires et marquer des points dans trois des cinq épreuves.
- Le compétiteur doit réussir au moins deux stations du travail à la corde (à l'exception de la station d'atterrissage) avant la fin du temps imparti, puis descendre au sol de manière contrôlée et se détacher de son système de montée, démontrant ainsi sa capacité à se déplacer en toute sécurité dans l'arbre.
- Le compétiteur doit tenter la montée du défi des maîtres et, au minimum, établir une corde d'ascension, entrer dans l'arbre et atteindre une station avant que le temps ne soit écoulé.

Le but de ces exigences est d'offrir à tout compétiteur sérieux, quel que soit son degré d'expérience ou le temps passé sur le terrain, la possibilité de relever le défi de la compétition au niveau international.

Annexe 5 - Définitions

Compatible (voir règle 2.3.3) — Bonne interaction fonctionnelle. (2022)

Compétent (voir règle 6.2.2) — Avoir la capacité, les connaissances ou les compétences nécessaires pour être en mesure d'accomplir la tâche. (2022)

Système de corde en mouvement (voir la règle 2.2.23) — Système de protection contre les chutes dans lequel un dispositif d'ajustement glisse le long d'une corde d'ascension. La technique à corde doublée (Drdt) ou le système de corde en mouvement en sont des exemples. (Différent de technique de montée sur corde statique).

Système de corde statique (voir la règle 2.3.23) — Système de protection contre les chutes dans lequel un dispositif d'ajustement glisse le long d'une corde d'ascension statique (diffère du système de corde en mouvement).

Arrimé (voir règle 7.2.24) — Sécurisé, connecté et non détaché, afin d'éliminer la possibilité de chute et de minimiser le balancement excessif.

Sauvegarde de série (voir règle 7.3.8) — Un périphérique ou une configuration supplémentaire utilisé pour sauvegarder un système ascendant primaire approuvé. Les sauvegardes du système peuvent être attachées à la même corde d'ascension que le système ascendant primaire (p. Ex., Corde, ascendeur mécanique, Prusik à six spirales [six-coiled Prusik] ou autre dispositif accepté) ou à une seconde corde d'ascension (par exemple, antichute mobile [mobile fall-arrester]). Les deux cordes d'ascension sont attachées au même point d'ancrage.

Conduite antisportive (voir règle 1.2.1) — Une action qui viole les règles de conduite généralement acceptées des participants à l'événement. (2022)

Positionnement au travail (voir règle 2.3.23) — Technique permettant à une personne de travailler en étant soutenue en tension ou en suspension par un équipement de protection individuelle contre les chutes, de manière à empêcher ou à limiter une chute de hauteur. (2022)

Annexe 6 - Guide des techniques arboricoles

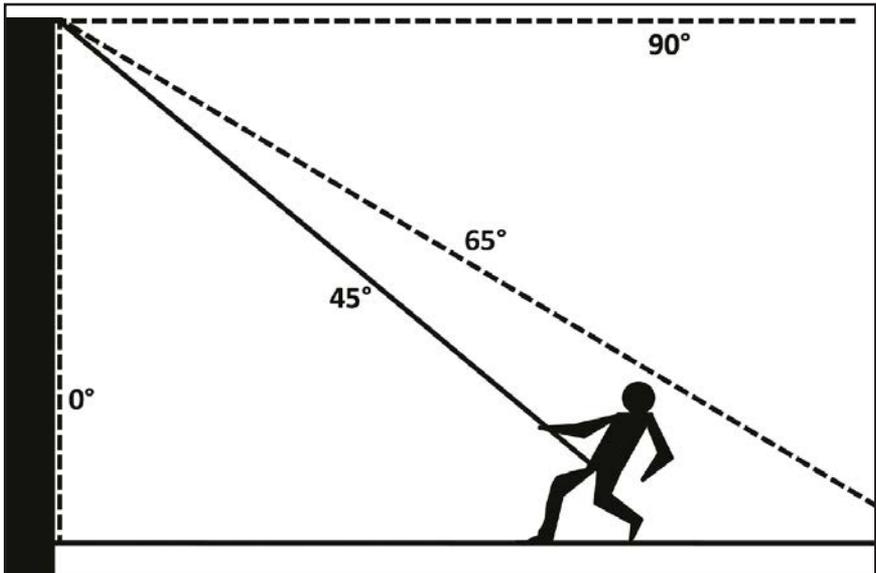
Les informations suivantes doivent être transmises au juge en chef de l'épreuve, aux techniciens en chef de l'épreuve et au juge responsable du pointage par radio :

- preuve de mise en charge du système avant l'utilisation durant toute la montée;
- utilisation de la longe, lorsqu'elle est installée durant le déplacement dans l'arbre;
- mou dans la corde;
- angle de la corde durant le déplacement sur une branche;
- manœuvre dangereuse.

Des informations supplémentaires seront seulement transmises sur demande au sol.

Essayez s.v.p. d'être cohérent de la manière dont vous transmettez les informations entre les compétiteurs.

Transmettez les faits, pas des opinions. Soyez court et concis.



Transmettez l'information quand le grimpeur passe le point où n'importe quelle partie de son système de positionnement de travail est à 45° de la verticale.

Annexe 7 - Configuration du système d'attache

Configuration du système d'attache de l'épreuve d'ascension

Les informations suivantes doivent être utilisées par l'équipe d'installation tout au long de l'épreuve. Cette configuration fera partie du point d'attache inférieur utilisé par les compétiteurs pour l'ascension.

Pendant l'inspection des équipements, le technicien en chef demandera aux compétiteurs leur configuration préférée et l'enregistrera sur leur feuille de pointage respective. Cette sélection de configuration ne peut pas être modifiée après l'inspection des équipements.

La corde de support (A) est fixée à l'aide d'un nœud en 8 double. Cette corde de support fait partie du système d'ancrage abaissable.

La ou les cordes d'accès peuvent ensuite être attachées dans trois configurations différentes



Figure 1. Déplacement:
Une seule corde traverse l'ancrage dans une configuration de corde en mouvement.



Figure 2. Stationnaire simple:
Une seule corde attachée à l'aide d'un nœud en 8 simple dans une configuration de corde stationnaire.



Figure 3. Stationnaire double:
Deux cordes attachées à l'aide de nœuds en 8 simples dans une configuration de corde stationnaire.

Annexe 8 - Guides de référence rapide

Guide de référence rapide des feuilles de pointage et des juges

Les guides de référence rapide des juges (GRR) sont destinés à être utilisés à la fois comme formation pour les nouveaux juges et comme référence tout au long de la compétition.

Ils ne remplacent PAS le livre des règlements.

Avant le début de la mise en place de la compétition, les juges et les techniciens peuvent se référer au GRR pour voir s'il y a des modifications à apporter à la mise en place, en fonction des changements de règles.

Une fois que les équipes de pointage et que les juges sont formées, ces équipes peuvent utiliser les GRR pour passer en revue les nouvelles règles. Toutes les questions concernant les nouvelles règles ou l'utilisation des feuilles de pointage doivent être faites au président des règles, au juge en chef ou au marqueur en chef. Il est de la responsabilité de tous les juges et marqueurs d'être entièrement familier avec les règles relatives à leur épreuve.

Pendant l'événement, les GRR peuvent être imprimés et collés sur le devant des tablettes à pince afin que les juges puissent s'y référer constamment pour les pénalités et les disqualifications, les spécifications d'atterrissage (Travail à la corde) et les conseils de jugement discrétionnaire (Défi des maîtres).

Guides de référence rapide et Feuilles de pointage



Travail à la corde

Temps standard de l'épreuve : 5 minutes

Ce guide de référence à l'intention des juges est destiné à vous préparer au jugement d'une épreuve. Il ne s'agit pas d'un substitut aux règlements. Veuillez utiliser ce guide lorsque vous passez l'épreuve en revue avec l'équipe de juge afin de vous assurer de la cohérence du jugement durant l'épreuve.

Changement à l'installation

- Le début de déplacement latéral doit être marqué. La marque doit avoir une largeur minimale de 30 cm (12 po).
- Les règles exigent maintenant que le fil à plomb mesure le mouvement dans toutes les directions. L'ISA recommande d'utiliser un fil à plomb qui redirigera le plomb horizontalement pour permettre une déviation dans toutes les directions. Contactez l'ISA pour des idées de conception.

Changement aux règlements

- 1.1.6 est maintenant la règle 1.1.5
- 3.5.2 — Le juge en chef de l'épreuve demandera au compétiteur de racrocher correctement l'émondoir avant de poursuivre (s'il ne l'a pas fait) et le temps continuera.
- 3.7.1 est maintenant la règle 3.7.5
- 3.7.6 — Une marque est placée sur l'arbre pour identifier le début de la zone d'atterrissage. Un compétiteur qui touche l'arbre en dessous de cette marque ou tout autre objet en dessous de la marque sera considéré comme ayant atterri et ne recevra aucun point d'atterrissage (cible) pour cette station. Dans ce cas, le concurrent ne recevra pas non plus 3 points pour avoir atterri avec seulement les pieds touchant le sol.
- 3.9.8 — Conduite antisportive (voir règle 1.2.1)
- 3.9.9 — Acte dangereux (voir règle 1.2.3)
- 3.9.10 — La rupture d'une branche dans la fourchette de diamètre désignée par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition entraînera une pénalité de 1 point. Jusqu'à deux pénalités de 1 point seront autorisées, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'est pas causé par une force inutile appliquée à la branche. Une troisième branche cassé dans la gamme de diamètres spécifiée entraînera la disqualification. (Voir règle 1.3.1).
- 3.10.1 — Laisser tomber une pièce d'équipement pendant le travail en hauteur.
- 3.10.3 — Le bris d'une branche plus grosse que la taille maximale prédéterminée, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'est pas causé par une force inutile appliquée à la branche.

Directives de notation

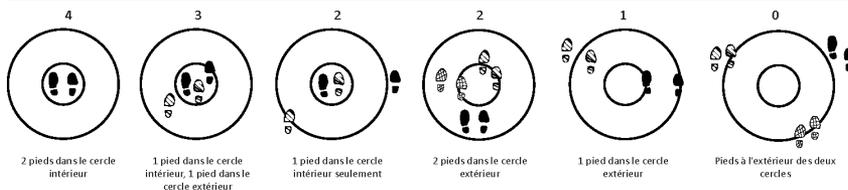
- Le juge en chef de l'épreuve doit annoncer: il donne une pénalité lorsqu'une récidive peut entraîner une disqualification.
- Dans les cases doubles du côté gauche de la feuille de pointage, les points marqués doivent être les mêmes pour tous les juges.
- Pour gagner des points de temps, au minimum, toutes les cloches doivent être sonnées. Cochez la case dans le coin supérieur gauche de chaque station au fur et à mesure que le compétiteur sonne chaque cloche.
- Si un compétiteur ne termine pas une tâche, il ne gagne ni ne perd aucun point ou point discrétionnaire pour cette station. Inscrivez zéro (0) dans chaque case de cette station.
- Les points discrétionnaires sont attribués sur une échelle de 0 à +3. Utilisez les instructions suivantes pour attribuer des points discrétionnaires :

| | |
|---|---|
| 3 | Performance exceptionnelle |
| 2 | Bonne performance |
| 1 | Performance correcte |
| 0 | Non sécuritaire ou en-dessous de la moyenne |

Rappel

- Si le temps limite de l'épreuve est changé, informez-en l'équipe de notation.
- 3 ou 5 juges (3 ou 5 feuilles de pointages par compétiteur) / 2 chronomètres

| | Pénalité | Disqualification |
|-----------------|--|--|
| Obligatoire | <ul style="list-style-type: none"> Ne pas utiliser correctement la longe de positionnement au travail si nécessaire Ne pas émettre d'avertissement sonore Ne pas utiliser l'extrémité de travail de l'émondoir pour sonner la cloche Ne pas avoir accroché correctement l'émondoir Ne pas avoir sonné la cloche avec les deux mains sur l'émondoir. | <ul style="list-style-type: none"> Échappé une pièce d'équipement Laisser un équipement dans l'arbre (à l'exception de la corde d'ascension préinstallée) Briser une branche plus grande que la taille maximale prédéterminée, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'est pas causé par une force inutile appliquée à la branche. Troisième infraction de bris d'une branche dans la fourchette de diamètre établie par le juge en chef de l'événement avant le début de la compétition. Défaut de rester attaché à au moins un point d'attache Plus de 5 minutes de retard à l'épreuve Avoir placé une scie à main dans la bouche Inconduite Une deuxième pénalité discrétionnaire Un deuxième manquement à utiliser une longe de positionnement au travail lorsque requis. Un deuxième défaut d'émettre un avertissement sonore. Ne pas être équipé de tout l'équipement nécessaires une fois que l'événement a commencé. |
| Discrétionnaire | <ul style="list-style-type: none"> Mouvement dangereux et non contrôlé Ne pas maintenir un système de grimpe tendu ou grimper au-dessus du point d'ancrage. Comportement antisportif Acte dangereux Le bris d'une branche dans la fourchette de diamètre désignée par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition entraînera une pénalité de 1 point, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'était pas causé par une force inutile appliquée à la branche. | Aucun changement |





CHAMPIONNAT DES ÉLAGUEURS DU QUÉBEC

TRAVAIL À LA CORDE

ITCC
2022-2024

| ÉQUIPEMENT REQUIS | | Nom du grimpeur/de la grimpeuse | Numéro |
|---|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Lunettes de sécurité | <input type="checkbox"/> Casque de montée avec jugulaire | | |
| <input type="checkbox"/> Vêtement appropriés | <input type="checkbox"/> Scie à main et fourreau approuvés | | |
| <input type="checkbox"/> Harnais approuvé | <input type="checkbox"/> Corde de montée approuvée | | |
| <input type="checkbox"/> Bottes appropriées | <input type="checkbox"/> Longe de positionnement approuvée | Nom du juge | |
| POUR CHAQUE BOITE DOUBLE <input type="checkbox"/> LES JUGES DOIVENT ACCORDER LE MÊME POINTAGE | | | |
| POINTAGE RÉGULIER | | POINTAGE DISCRÉTIONNAIRE | |
| <input type="checkbox"/> Tâche complétée | ** STATION DE L'ÉGOÏNE ** | Points discrétionnaires | |
| <i>Longé et positionné, a donné un avertissement clair, a sonné la cloche avec son égoïne</i> | | 0 2 | |
| Cloche: | A sonné la cloche avec les 2 mains sur l'égoïne | 0 3 + <input style="width: 30px;" type="text"/> | 0 1 2 3 <input style="width: 30px;" type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Tâche complétée | ** STATION DU LANCER DE BRANCHE ** | Points discrétionnaires | |
| <i>Longé et positionné, a donné un avertissement clair, a sonné la cloche avec son égoïne</i> | | 0 2 | |
| Cloche: | A sonné la cloche avec les 2 mains sur l'égoïne | 0 3 + <input style="width: 30px;" type="text"/> | 0 1 2 3 <input style="width: 30px;" type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Tâche complétée | ** STATION DE L'ÉMONDOIR ** | Points discrétionnaires | |
| <i>Longé et positionné, a donné un avertissement clair, a sonné la cloche avec l'émondoir</i> | | 0 2 + <input style="width: 30px;" type="text"/> | |
| Cloche: | N'aurait pas ses deux mains sur l'émondoir | 0 -3 Pénalité | 0 1 2 3 <input style="width: 30px;" type="text"/> |
| | A utilisé le mauvais bout de l'émondoir | 0 -3 - <input style="width: 30px;" type="text"/> | |
| | N'a pas rattaché l'émondoir correctement | 0 -3 - <input style="width: 30px;" type="text"/> | |
| <input type="checkbox"/> Tâche complétée | ** STATION DU DÉPLACEMENT LATÉRAL ** | Points discrétionnaires | |
| <i>A marché pour l'aller et le retour, longé et positionné, a donné un avertissement clair, a sonné la cloche avec son égoïne</i> | | 0 2 | |
| Cloche: | A sonné la cloche avec les 2 mains sur l'égoïne | 0 3 + <input style="width: 30px;" type="text"/> | 0 1 2 3 <input style="width: 30px;" type="text"/> |
| | Points pour le fil à plomb | 0 2 4 6 | |
| <input type="checkbox"/> Tâche complétée | ** STATION DE L'ATTERRISSAGE ** | Points discrétionnaires | |
| <i>A donné un avertissement clair, a sonné la cloche avec la main</i> | | 0 2 | |
| Cloche: | A atterri avec les pieds seulement | 0 3 + <input style="width: 30px;" type="text"/> | 0 1 2 3 <input style="width: 30px;" type="text"/> |
| | Anneau intérieure – 1 pied dedans / 2 pieds dedans | 0 2 4 | |
| | Anneau extérieure – 1 pied dedans / 2 pieds dedans | 0 1 2 | |
| | Brisé une branche dans le diamètre déterminé | 0 -1 -2 DQ - <input style="width: 30px;" type="text"/> | Chrono #1 <input style="width: 30px;" type="text"/> min <input style="width: 30px;" type="text"/> sec <input style="width: 30px;" type="text"/> 1/100 |
| <input type="checkbox"/> Pénalité systématique | Défaut d'émettre un avertissement audible | 0 -3 DQ - <input style="width: 30px;" type="text"/> | Chrono #2 <input style="width: 30px;" type="text"/> min <input style="width: 30px;" type="text"/> sec <input style="width: 30px;" type="text"/> 1/100 |
| | Défaut d'utiliser correctement la longe de positionnement | 0 -3 DQ - <input style="width: 30px;" type="text"/> | |
| Cloche: | Pénalité discrétionnaire Manœuvre non sécuritaire selon juge en chef d'épreuve | 0 -3 DQ - <input style="width: 30px;" type="text"/> | |
| Toutes cloches sonnées <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | | RAISON DE LA DISQUALIFICATION (DQ) : | |
| À l'usage du marqueur seulement | | Pointage vérifié <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> | Pointage entré <input style="width: 30px;" type="text"/> <input style="width: 30px;" type="text"/> |

Rose - 2 juges



Sauvetage aérien

Temps standard de l'épreuve : 5 minutes

Ce guide de référence à l'intention des juges est destiné à vous préparer au jugement d'une épreuve. Il ne s'agit pas d'un substitut aux règlements. Veuillez utiliser ce guide lorsque vous passez l'épreuve en revue avec l'équipe de juge afin de vous assurer de la cohérence du jugement durant l'épreuve.

Changement à l'installation

- Aucun changement majeur pour cette épreuve. Si vous n'êtes pas familier avec l'épreuve, veuillez réviser les règlements. Changement aux règlements

Changements aux règlements

- 4.2.6 — Modifications de la configuration du système de protection antichute du mannequin.

Directives de notation

- 4.3.2 — Changement des totaux des pointage pour chaque section.
- Les juges en chef de l'épreuve doivent annoncer s'ils donnent une pénalité dont la récidive peut entraîner la disqualification.
- Pour les cases à double contour, les points de notation doivent être les mêmes pour tous les juges.
- Si un concurrent ne se présente pas à l'épreuve, il faut en informer l'équipe de notation.
- Les points d'efficacité ont été supprimés des critères de notation du sauvetage aérien.

Rappel

- Cette épreuve nécessite trois (3) ou cinq (5) juges. (3 ou 5 feuilles de pointage par compétiteur) et 2 chronomètres
- Si le temps limite de l'épreuve est changé, informer l'équipe de notation.
- Le mannequin doit peser entre 60 et 80 kg (132 à 176 lb).

| | Pénalité | Disqualification |
|-------------|---|--|
| Obligatoire | <ul style="list-style-type: none"> • Défaut d'émettre un avertissement sonore lorsque cela est nécessaire (à l'exclusion de la descente avec le mannequin) | <ul style="list-style-type: none"> • Échappé une pièce d'équipement • Défaut de rester attaché à l'arbre à au moins un point d'attache • Plus de 5 minutes de retard à l'épreuve • Inconduite • Troisième infraction de bris d'une branche dans la fourchette de diamètre établie par le juge en chef de l'événement avant le début de la compétition. • Briser une branche plus grande que la taille maximale prédéterminée, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'est pas causé par une force inutile appliquée à la branche. • Falsification du système d'arrêt contre les chutes du mannequin. • Défaut de gérer en toute sécurité la friction requise pour le poids supplémentaire du mannequin. • Avoir placé une scie à main dans la bouche • Une deuxième pénalité discrétionnaire • Ne pas être équipé de tout l'équipement nécessaires une fois que l'événement a commencé. |
| Discrétion | <ul style="list-style-type: none"> • Défaut de maintenir un système d'ascension tendu ou de monter au-dessus du point d'ancrage. • Balancement dangereux non contrôlé. • Mouvement à grande vitesse ou dangereux. • Mouvement latéral excessif lors de l'utilisation d'un système d'ascension non approuvé pour la descente ou le mouvement latéral • Comportement antisportif. • Le bris d'une branche dans la fourchette de diamètre désignée par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition entraînera une pénalité de 1 point, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'était pas causé par une force inutile appliquée à la branche. | Aucun changement |



CHAMPIONNAT DES ÉLAGUEURS DU QUÉBEC

SAUVETAGE AÉRIEN

ITCC
2022-2024

| | |
|--|--|
| <p style="text-align: center;">ÉQUIPEMENT REQUIS</p> <p><input type="checkbox"/> Lunettes de sécurité <input type="checkbox"/> Casque de montée avec jugulaire</p> <p><input type="checkbox"/> Vêtement appropriés <input type="checkbox"/> Corde de montée approuvée</p> <p><input type="checkbox"/> Harnais approuvé <input type="checkbox"/> Corde de positionnement approuvée</p> <p><input type="checkbox"/> Bottes appropriées</p> | <p>Nom du grimpeur/de la grimpeuse _____ Numéro _____</p> <p>_____</p> <p style="text-align: center;">Nom du juge _____</p> |
| <p>POUR CHAQUE BOITE DOUBLE <input type="checkbox"/> LES JUGES DOIVENT ACCORDER LE MÊME POINTAGE</p> | |
| <p>POINTAGE RÉGULIER POINTAGE DISCRÉTIONNAIRE</p> | |
| <p>** ÉVALUATION DES RISQUES ET PLAN DE SAUVETAGE **</p> | |
| <p>Communication avec la victime et vérification de l'état de conscience</p> <p style="text-align: right;">Pointage</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/></p> <p style="text-align: center;">0 ou 1</p> | <p>Appeler les services d'urgence et fournir l'information appropriée <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 Points discrétionnaire</p> <p>Évaluer le danger et déterminer si le sauvetage est sécuritaire <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/></p> <p>Communication et mise en place du plan de secours <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 0-6</p> |
| <p>** ASCENSION ET DÉPLACEMENT VERS LA VICTIME **</p> | |
| <p>Vérification de la corde d'accès et du point d'ancrage</p> <p style="text-align: right;">Pointage</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/></p> <p style="text-align: center;">0 ou 1</p> | <p>Ascension sécuritaire, efficace et sans interruption <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 Points discrétionnaire</p> <p>Déplacement sécuritaire, efficace et approprié vers la victime <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/></p> <p>Communication appropriée avec la victime et le personnel au sol <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 0-6</p> |
| <p>** ÉVALUATION ET MANIPULATION DE LA VICTIME **</p> | |
| <p>Vérification de la corde d'accès et du point d'ancrage</p> <p style="text-align: right;">Pointage</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/></p> <p style="text-align: center;">0 ou 1</p> | <p>Évaluation des blessures et équipement de la victime <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 Points discrétionnaire</p> <p>A administré les premiers secours de manière appropriée <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/></p> <p>A stabilisé correctement la victime pour le transport <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 0-15</p> <p>Transfert de la victime de l'arbre au compétiteur appropriée <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/></p> |
| <p>** DESCENTE **</p> | |
| <p>Le compétiteur a prévenu clairement de sa descente</p> <p style="text-align: right;">Pointage</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/></p> <p style="text-align: center;">0 ou 1</p> | <p>Maintenir la victime dans une position stable et appropriée <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 Points discrétionnaire</p> <p>Descente sécuritaire, efficace et contrôlée <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/></p> <p>Communication de l'état de la victime et les instruction au personnel au sol <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 0-9</p> |
| <p>** ATERRISSAGE **</p> | |
| <p>Atterrissage du concurrent avec la victime <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 Pointage</p> <p>A détaché la victime dans la limite de temps <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 2 0, 1, 2 ou 3</p> | <p>Atterrissage de la victime dans une position confortable et approprié à la blessure <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 Points discrétionnaire</p> <p>Atterrissage du concurrent dans une position confortable <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/></p> <p>Communication audible et transfert appropriée de la victime aux secours au sol <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 0-7</p> |
| <p>Pénalité discrétionnaire pour action non sécuritaire (Déterminé par le juge en chef de l'épreuve)</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -3 <input type="checkbox"/> DQ - <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/></p> <p style="text-align: center;">0, -3 ou DQ</p> | <p style="text-align: center;">Pénalité</p> <p>Chrono #1 min sec 1/100</p> <p style="text-align: center;"><input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/></p> <hr/> <p>Chrono #2 min sec 1/100</p> <p style="text-align: center;"><input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/></p> |
| <p>Bris d'une branche dans le diamètre déterminé <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/> -2 <input type="checkbox"/> DQ</p> <p>Raison de la DQ: _____</p> | <p style="text-align: center;">Pénalité</p> <p style="text-align: center;">0, -3 ou DQ</p> |
| <p>À l'usage du marqueur seulement Pointage vérifié <input style="width: 30px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 30px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> Pointage entré <input style="width: 30px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 30px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/></p> | |

Cr - 2 juges



Lancer de la ficelle

Temps standard de l'épreuve : 6 minutes

Ce guide de référence à l'intention des juges est destiné à vous préparer au jugement d'une épreuve. Il ne s'agit pas d'un substitut aux règlements. Veuillez utiliser ce guide lorsque vous passez l'épreuve en revue avec l'équipe de juge afin de vous assurer de la cohérence du jugement durant l'épreuve.

Rappel pour l'installation

- La hauteur des cibles doit être entre 10 et 20 mètres (32.8 et 65.6 pieds)

Changements aux règlements

- L'épreuve Throwline a subi de nombreux changements en profondeur. Nous encourageons les compétiteurs et les juges à revoir le livre des règlements dans son intégralité pour s'assurer de bien comprendre ces changements.

Directives de notation

- Le juge en chef de l'épreuve doit annoncer s'il donne une pénalité lorsqu'une récidive peut entraîner une disqualification.
- Enregistrez le premier temps et le temps final. Le premier temps de pointage est enregistré la première fois que le compétiteur demande l'enregistrement d'une ficelle de lancer ou corde d'ascension.
- Le temps final de pointage est enregistré lorsqu'un compétiteur a installé avec succès les deux cordes d'ascension dans l'arbre ou les arbres, lorsque le compétiteur demande d'arrêter le temps, ou lorsque le temps a expiré.
- Les points de temps sont évalués en fonction du temps final. Si les pointages sont à égalité, le compétiteur ayant le temps final le plus rapide est le gagnant. Si les temps sont identiques, le compétiteur ayant le premier temps de pointage le plus rapide est le gagnant.
- Les compétiteurs auront la possibilité d'ajouter un système SRS d'ancrage de voilure à leur corde d'ascension réussie pour obtenir 2 points supplémentaires par côté d'arbre(s). Le système SRS d'ancrage de voilure doit pouvoir être récupéré par le compétiteur immédiatement après la fin de l'épreuve. Si le système n'est pas récupérable après l'expiration du temps imparti, aucun point ne sera accordé pour l'installation de la corde d'ascension. Le compétiteur sera crédité pour une corde réussie si le « Score » a été déclaré. (Voir la règle 5.4.5 concernant les cordes qui ne marquent pas de points).
- Un point de bonus supplémentaire peut être accordé par le juge en chef de l'épreuve pour des techniques innovantes ou exceptionnelles pendant l'épreuve.

Rappel

- Si le temps limite de l'épreuve est changé, informer l'équipe de notation.
- 1 juge (1 feuille de pointage par juge) | 2 chronomètres – 1 seul nécessaire pour la feuille de pointage

| | Pénalité | Disqualification |
|-------------|---|--|
| Obligatoire | <ul style="list-style-type: none"> Ne pas installer une corde d'ascension. (3 points) Chaque corde non marquante ou poids dans l'arbre quand le temps expire. Lancer la ficelle ou une corde d'ascension à l'extérieur de la zone signalée. | <ul style="list-style-type: none"> Défaut d'émettre quatre avertissements sonores. Avoir plus de 5 minutes de retard pour l'épreuve. Deux lancers (ficelle de lancer avec des poids attachés ou des cordes d'ascension) qui atterrissent à l'extérieur de la zone marquée. Inconduite. Troisième infraction de briser une branche de diamètre défini par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition. Briser une branche plus grande que la taille maximale prédéterminée, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'est pas causé par une force inutile appliquée à la branche. |
| Discretion | <ul style="list-style-type: none"> Comportement antisportif. Manoeuvre non sécuritaire Le bris d'une branche dans la fourchette de diamètre désignée par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition entraînera une pénalité de 1 point, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'était pas causé par une force inutile appliquée à la branche. | Aucun |



CHAMPIONNAT DES ÉLAGEURS DU QUÉBEC

LANCER DE LA FICELLE

ITCC
2022-2024

| ÉQUIPEMENT REQUIS | | | | Nom du grimpeur/de la grimpeuse | Numéro | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--------------------------------|--|--|--------------------------------|----|--|--|---|----|----|----|--|---|----|----|---|----|----|----|----|---|----|----|--|----|--|--|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Lunettes de sécurité | <input type="checkbox"/> Casque de montée avec jugulaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Vêtement appropriés | <input type="checkbox"/> Corde de positionnement approuvée | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Bottes appropriées | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Ficelle de lancer et poche à lancer approuvés | | Nom du juge | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CIBLE #1 | | | CIBLE #2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Pointage de la cible | Installation de la corde de positionnement | SRS | Pointage de la cible | Installation de la corde de positionnement | SRS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="text" value="9"/> | + | <input type="text" value="4"/> | + | <input type="text" value="2"/> | <input type="text" value="2"/> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="text" value="7"/> | + | <input type="text" value="3"/> | + | <input type="text" value="2"/> | <input type="text" value="2"/> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="text" value="5"/> | + | <input type="text" value="2"/> | + | <input type="text" value="2"/> | <input type="text" value="2"/> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="text" value="3"/> | + | <input type="text" value="1"/> | + | <input type="text" value="2"/> | <input type="text" value="2"/> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL - CIBLE #1 | | | TOTAL - CIBLE #2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="text"/> | | | <input type="text"/> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TEMPS | | | BONUS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Temps après la cible #1 | | | 1 Point de bonus pour une technique innovante ou exceptionnelle <input type="checkbox"/> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| min | : | sec | . | 1/100 | 0 ou 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="text"/> | | <input type="text"/> | | <input type="text"/> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Temps Final | | | Points de temps <input type="checkbox"/> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| min | : | sec | . | 1/100 | 0 à 4 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="text"/> | | <input type="text"/> | | <input type="text"/> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| PÉNALITÉS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ne pas avoir installé de corde dans l'arbre | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Corde sans pointage laissée dans l'arbre (-1 point par corde) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ne pas réussi à garder le lancer de la ficelle ou de sa corde de positionnement à l'intérieur de la zone de l'épreuve | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bris d'une branche dans la plage de diamètre | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ne pas avoir émis un avertissement sonore (-1 point à chaque fois) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">0</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-3</td><td></td><td></td></tr> <tr><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">0</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-1</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-2</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-3</td></tr> <tr><td></td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">0</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-3</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">DQ</td></tr> <tr><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">0</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-1</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-2</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">DQ</td></tr> <tr><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">AV</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">0</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-1</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-2</td></tr> <tr><td></td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">DQ</td><td></td><td></td></tr> </table> | | | | | 0 | -3 | | | 0 | -1 | -2 | -3 | | 0 | -3 | DQ | 0 | -1 | -2 | DQ | AV | 0 | -1 | -2 | | DQ | | | TOTAL PÉNALITÉS |
| 0 | -3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 0 | -1 | -2 | -3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 0 | -3 | DQ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 0 | -1 | -2 | DQ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| AV | 0 | -1 | -2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | DQ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | <input type="text"/> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | 0-13 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| POINTAGE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CIBLE #1 + CIBLE #2 | + | POINTS DE TEMPS | + | POINTS BONUS | - | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="text"/> | | <input type="text"/> | | <input type="text"/> | = | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | POINTAGE PRÉLIMINAIRE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | <input type="text"/> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | (0-35) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| RAISON DE LA DISQUALIFICATION (DQ) : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| À l'usage du marqueur seulement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Pointage vérifié | | <input type="text"/> | <input type="text"/> | Pointage entré | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | <input type="text"/> | <input type="text"/> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Vert - 1 juge



Montée rapide sécurisée

Temps standard de l'épreuve : 5 minutes

Ce guide de référence à l'intention des juges est destiné à vous préparer au jugement d'une épreuve. Il ne s'agit pas d'un substitut aux règlements. Veuillez utiliser ce guide lorsque vous passez l'épreuve en revue avec l'équipe de juge afin de vous assurer de la cohérence du jugement durant l'épreuve.

Changements à l'installation

- L'équipe d'installation peut choisir d'ajouter du rubalise à certaines branches susceptibles de se casser si un compétiteur touche au-delà d'un point désigné. Si nécessaire, ajoutez du rubalise et informez les compétiteurs de la possibilité d'une pénalité ou d'une disqualification lors de la tournée des épreuves.
- Avant le début de la compétition, l'équipe de l'épreuve doit effectuer des essais de l'épreuve avec des grimpeurs de calibre comparables à ceux qui seront en compétition. Si le temps est de 30 secondes ou moins, informez l'équipe de notation pour qu'elle change les points de temps à 1 seconde/point (comme pour l'épreuve du Footlock). Si un bon temps devait être de plus de 30 secondes, alors 2 secondes/point seront utilisées (valeur par défaut dans le programme de notation). Si le système de 1 seconde/point est utilisé, informez les compétiteurs pendant la tournée des épreuves. Cette décision doit être prise par le juge en chef de l'épreuve.

Changements aux règlements

1.1.6 – Il est de la responsabilité de chaque compétiteur d'entrer dans la zone d'épreuve avec les équipements requis pour chaque épreuve. Une fois l'épreuve commencée, aucun équipement supplémentaire ne peut être apporté dans la zone d'épreuve. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification de cette épreuve.

Directives de notation

- Le total des points pour la montée rapide est passé de 15 à 10 points.
- Le juge en chef de l'épreuve doit annoncer s'il donne une pénalité lorsqu'une récidive peut entraîner une disqualification.
- Cette épreuve est basée uniquement sur le temps.
- Les concurrents doivent être dans les 20 secondes (10 secondes si 1 seconde/point) du temps le plus rapide pour marquer des points dans cette épreuve.

Rappel

- Cette épreuve nécessite trois (3) ou cinq (5) chronomètres. (1 seule feuille de pointage par compétiteur)
- Assurez-vous de toujours inscrire les scores sur la feuille de pointage du chronomètre A à E. Ne sautez pas de cases. Si un chronomètre ne fonctionne pas bien, mettez un trait dans les cases pour que le marqueur sache qu'il doit ignorer cette case.

| | Pénalité | Disqualification |
|-------------|--|--|
| Obligatoire | <ul style="list-style-type: none">• Avoir touché la branche au-delà du rubalise | <ul style="list-style-type: none">• Deuxième infraction d'utilisation du fil de la corde pour avancer la position• Échapper une pièce d'équipement• Défaut de rester attaché• Avoir plus de 5 minutes de retard pour l'épreuve• Inconduite• Troisième infraction de briser une branche de diamètre défini par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition.• Deuxième infraction pour avoir touché la branche au-delà du rubalise.• Ne pas être équipé de tout l'équipement nécessaires une fois que l'événement a commencé. |
| Discretion | <ul style="list-style-type: none">• Comportement antisportif• Manoeuvre non sécuritaire• Le bris d'une branche dans la fourchette de diamètre désignée par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition entraînera une pénalité de 1 point, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'était pas causé par une force inutile appliquée à la branche. | <ul style="list-style-type: none">• Balancement incontrôlé et dangereux• Bondir ou sauter, créant un relâchement excessif• Briser une branche plus grande que la taille maximale prédéterminée, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'est pas causé par une force inutile appliquée à la branche. |



CHAMPIONNAT DES ÉCLAGUEURS DU QUÉBEC

MONTÉE RAPIDE

ITCC
2022-2024

| ÉQUIPEMENT REQUIS | | Nom du grimpeur/de la grimpeuse | | Numéro | | | |
|--|--|---------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------|----------------------|
| <input type="checkbox"/> Lunettes de sécurité | <input type="checkbox"/> Casque de montée avec jugulaire | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Vêtement appropriés | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Harnais approuvé | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Bottes appropriées | | Nom du juge | | | | | |
| PÉNALITÉ : Une pénalité de 1 seconde sera déduite du score final du compétiteur pour avoir touché la branche au-delà du ruban adhésif. Une seconde infraction mènera à la disqualification. Bris d'une branche dans la fourchette de diamètre | | <input type="checkbox"/> 0 | <input type="checkbox"/> -1 | <input type="checkbox"/> DQ | Pénalité | | |
| | | <input type="checkbox"/> 0 | <input type="checkbox"/> -1 | <input type="checkbox"/> -2 | <input type="checkbox"/> DQ | <input type="text"/> | |
| TEMPS DU COMPÉTITEUR | | | | | | | |
| CHRONO A | | | CHRONO B | | | | |
| min | sec | 1/100 | min | sec | 1/100 | | |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | | |
| CHRONO C | | | CHRONO D | | | | |
| min | sec | 1/100 | min | sec | 1/100 | | |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | | |
| CHRONO E | | | CHRONO MOYEN (plus pénalité) | | | | |
| min | sec | 1/100 | min | sec | 1/100 | | |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | | |
| RAISON DE LA DISQUALIFICATION (DQ) : | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| À l'usage du marqueur seulement | | Pointage vérifié | <input type="text"/> | <input type="text"/> | Pointage entré | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Bleu - 1 juge



Ascension

Temps standard de l'épreuve : 4 minutes

Ce guide de référence à l'intention des juges est destiné à vous préparer au jugement d'une épreuve. Il ne s'agit pas d'un substitut aux règlements. Veuillez utiliser ce guide lorsque vous posez l'épreuve en revue avec l'équipe de juge afin de vous assurer de la cohérence du jugement durant l'épreuve.

Installation

- Deux points d'attache principaux sont requis pour cet événement : un pour la « corde d'ascension » et un pour la « corde d'assurance ». La « corde d'ascension », qui sera utilisée pour la corde d'ascension des compétiteurs, doit être configurée comme un système pouvant être abaissé, conformément à l'annexe 7. Des redirections peuvent être nécessaires pour empêcher les deux cordes d'interférer avec l'épreuve. Il est conseillé de prévoir une friction supplémentaire au-dessus du système de d'assurance afin de minimiser la charge sur le dispositif d'abaissement.
- L'ascension peut atteindre 12 à 25 mètres de hauteur. Mesurez la hauteur finale et communiquez-la aux concurrents pendant la tournée des épreuves.

Changements aux règlements

- 7.2.24 — Ajout d'une pénalité obligatoire de 3 points à la TRANSITION pour un équipement qui n'est pas correctement attaché au compétiteur ou attaché à la corde d'ascension avant que la cloche ne sonne pour la deuxième fois.
- 7.3.2 & 7.3.3 — Modification des points de temps pendant l'INSTALLATION et la TRANSITION de 3-2-1-0 à 2-1-0. Les deux points ont été déplacés vers l'ASCENSION; les points possibles, qui sont passés de 17 à 19, seront attribués pour le temps le plus rapide.
- 7.3.2 & 7.3.3 — Les points/plages de temps de l'INSTALLATION et de la TRANSITION ont été modifiés en fonction des temps observés lors d'événements d'ascension internationaux, régionaux et de sections locales.
- 7.3.8 — Les points de système de sauvegarde sont passés de 0 ou 2 à 0, 1 ou 2.

Directives de notation

- Les points d'installation et de transition ont changé. Veuillez vous référer aux règles 7.3.2 et 7.3.3.
- Les juges en chef de l'épreuve doivent annoncer s'ils donnent une pénalité dont la récidive peut entraîner la disqualification.
- Inscrivez les trois temps sur la feuille de pointage pour les trois sections de l'épreuve.
- N'attribuez des points d'installation que si l'installation est réussie (le système tient et les composants de sécurité sont fixés).
- Si des modifications sont apportées au système d'ascension après l'évaluation, le concurrent perd son temps d'installation.
- N'attribuez des points de transition que si le système de descente est correctement fixé et qu'il ne reste aucun composant susceptible d'être endommagé.
- Accorder un ou deux points supplémentaires aux concurrents qui incorporent un système de sauvegarde dans un système d'ascension.

| | Pénalité | Disqualification |
|-----------------|---|---|
| Obligatoire | <ul style="list-style-type: none"> • Falsification ou interférence avec les composants de l'équipement de protection contre les chutes. • Empêcher le bon fonctionnement du dispositif mécanique. • Placer les mains au-dessus d'un Prusik de footlock. • Composants de maintien de la vie mal configurés ou détachés. • Ne pas fixer l'équipement avant de sonner la cloche de transition une deuxième fois | <ul style="list-style-type: none"> • Une deuxième pénalité obligatoire. • Échapper une pièce d'équipement en travaillant en hauteur. • Défaut de rester attaché. • Avoir plus de 5 minutes de retard pour l'épreuve. • Inconduite. • Ne pas être équipé de tout l'équipement nécessaires une fois que l'événement a commencé. |
| Discretionnaire | <ul style="list-style-type: none"> • Comportement antisportif • Manoeuvre non sécuritaire | Aucun |



CHAMPIONNAT DES ÉLAGEURS DU QUÉBEC

ASCENSION

ITCC
2022-2024

| | | | |
|---|--|---|--------|
| ÉQUIPEMENT REQUIS | | Nom du grimpeur/de la grimpeuse | Numéro |
| <input type="checkbox"/> Lunettes de sécurité | <input type="checkbox"/> Casque de montée avec jugulaire | | |
| <input type="checkbox"/> Vêtement appropriés | <input type="checkbox"/> Bottes appropriées | | |
| <input type="checkbox"/> Ascendeur approuvé | <input type="checkbox"/> Descendeur approuvé | | |
| <input type="checkbox"/> Harnais approuvé | <input type="checkbox"/> Corde d'ascension approuvée | Nom du juge | |
| À ÊTRE REMPLI DURANT L'INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS À L'USAGE DU TECHNICIEN EN CHEF SEULEMENT Inclure suffisamment d'information pour confirmer le système utilisé durant l'épreuve. | | | |
| SYSTÈME D'ASCENSION | | SYSTÈME DE DESCENTE | |
| ENREGISTREZ TOUS LES TEMPS pour chaque section, même si le temps est écoulé. Si le temps est écoulé, cocher la case « Temps excédé ». Aucun point ne peut être cumulé après cette section. Si un système est mal configuré, cocher la case appropriée. Aucune point ne sera attribué pour cette section. | | | |
| INSTALLATION | ASCENSION | TRANSITION | |
| A min : sec · 1/100 <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> : <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> · <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> | min : sec · 1/100 <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> : <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> · <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> | min : sec · 1/100 <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> : <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> · <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> | |
| B min : sec · 1/100 <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> : <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> · <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> | min : sec · 1/100 <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> : <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> · <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> | min : sec · 1/100 <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> : <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> · <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> | |
| C min : sec · 1/100 <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> : <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> · <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> | min : sec · 1/100 <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> : <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> · <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> | min : sec · 1/100 <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> : <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> · <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> | |
| <input type="checkbox"/> Temps maximal écoulé | <input type="checkbox"/> Temps maximal écoulé | <input type="checkbox"/> Temps maximal écoulé | |
| <input type="checkbox"/> Points de temps perdus pour mauvaise configuration | | <input type="checkbox"/> Points de temps perdus pour mauvaise configuration | |
| 2 points.....Terminé en 24.99 secondes ou moins 1 point.....Terminé entre 25.00 et 49.99 secondes 0 point.....Terminé entre 50.00 et 89.99 secondes | Temps limite pour l'ascension : 90 secondes | 2 points.....Terminé en 4.99 sec ou moins 1 point.....Terminé en 5.00 à 12.99 secondes 0 point.....Terminé en plus de 13.00 secondes | |
| POINTS BONIS | | Bonis | |
| 1 point - Le système d'assurage est attaché sur la même corde d'ascension que le système primaire d'ascension | | Incorporation d'un système de sauvegarde | |
| 2 points - Le système d'assurage est attaché à une deuxième corde d'ascension. | | <input style="width: 20px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> 0 <input style="width: 20px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> +1 <input style="width: 20px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> +2 + <input style="width: 40px; height: 40px; border: 1px solid black;" type="text"/> | |
| PÉNALITÉS | | | |
| <input type="checkbox"/> Altération ou interférence avec les composants de l'équipement de protection contre les chutes | | Pénalités | |
| <input type="checkbox"/> Empêcher le bon fonctionnement du dispositif mécanique | | | |
| <input type="checkbox"/> Placer les mains au-dessus du Prusik de footlock | | | |
| <input type="checkbox"/> Composants de maintien de la vie mal configurés ou détachés | | | |
| <input type="checkbox"/> Ne pas fixer l'équipement avant de sonner la cloche de transition une deuxième fois | | <input style="width: 20px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> 0 <input style="width: 20px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> -3 <input style="width: 20px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> DQ - <input style="width: 40px; height: 40px; border: 1px solid black;" type="text"/> | |
| RAISON DE LA DISQUALIFICATION (DQ) : | | TOTAL PRÉLIMINAIRE (0-25) | |
| | | <input style="width: 40px; height: 40px; border: 1px solid black;" type="text"/> | |
| À l'usage du marqueur seulement | | Pointage vérifié <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> Pointage entré <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/> | |

Jaune - 1 juge



Défi des maîtres

Temps standard de l'épreuve : 25-35 minutes

Ce guide de référence à l'intention des juges est destiné à vous préparer au jugement d'une épreuve. Il ne s'agit pas d'un substitut aux règlements. Veuillez utiliser ce guide lorsque vous passez l'épreuve en revue avec l'équipe de juge afin de vous assurer de la cohérence du jugement durant l'épreuve.

Changements à l'installation

- Avant le début de l'épreuve, travailler avec le technicien en chef et le technicien dans l'arbre pour déterminer la hauteur maximale permise pour une charge simple et double. Ils n'ont pas besoin d'être marqués, mais doivent être discutés à l'avance.
- La configuration initiale de l'épreuve doit être effectuée en grimpart et pas uniquement avec une nacelle. L'ascension aidera les juges à prédéterminer les raccords potentiels, à inspecter les défauts et à évaluer les angles des cordes en fonction du placement des stations.
- Deux chronomètres seront utilisés. Lorsque le juge en chef annonce le temps, le deuxième chronomètre continue de fonctionner jusqu'à ce que tout le matériel touche le sol.
- Le chronomètre des juges de chronométrage est la norme et celle du juge en chef est utilisée en réserve.

Changements aux règlements

8.2.17 — L'arbre est divisé en quatre sections pour marquer des points de hauteur pour l'installation de la ficelle de lancer. Un compétiteur reçoit 4 points pour l'installation de la ficelle de lancer dans la section la plus haute et 1 point pour la section la plus basse. Un compétiteur qui utilise plus de cinq lancers pour installer une ficelle de lancer ne reçoit aucun point de hauteur.

8.2.18 — Un compétiteur peut recevoir jusqu'à 2 points supplémentaires, attribués à la discrétion des juges, pour la créativité technique et l'habileté démontrée lors de l'installation de la ficelle de lancer. Un compétiteur qui utilise plus de cinq lancers pour installer une ficelle de lancer peut recevoir des points bonus si cela s'applique.

8.2.19 & 8.2.20 — Recherchez les changements dans les exigences d'avertissement sonores.

Directives de notation

- Notez les changements de pointage pour les VTA et l'installation des cordes d'ascension.
- Lancer de la branche - Les compétiteurs qui accomplissent la tâche (en sonnant la cloche) obtiennent un minimum de 4 points.
- Les juges en chef de l'épreuve doivent annoncer s'ils donnent une pénalité dont la récidive peut entraîner la disqualification.
- Les points des cases doubles doivent être les mêmes pour tous les juges.

Rappel

- Cette épreuve nécessite trois (3) ou cinq (5) juges. (1 feuille de pointage par juge). Au besoin, justifiez des notes au verso.
- Un concurrent qui utilise plus de cinq lancers pour installer une ficelle de lancer ne reçoit aucun point de hauteur.
- Un concurrent ne reçoit des points que pour les tâches qui ont été accomplies dans le temps imparti. Si le concurrent dépasse le temps imparti, il peut recevoir des points, à la discrétion des juges, dans n'importe quelle section de pointage, même si toutes les tâches pertinentes à cette section n'ont pas été complétées.

| |
|---|
| PÉNALITÉ OBLIGATOIRE |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une pénalité de 20 points sera appliquée pour ne pas avoir récupéré tout l'équipement dans le délai prévu. • Une pénalité de 1 point pour chaque manquement, après le premier, à l'obligation d'émettre un avertissement sonore avant de lancer ou de retirer une ficelle de lancer avec le poids attaché (y compris les dispositifs mécaniques). La première infraction donnera lieu à un avertissement verbal (AV) de la part du juge en chef de l'épreuve. Les infractions suivantes entraîneront des pénalités de 1 point. • Une pénalité de 3 points pour ne pas avoir émis d'avertissement sonore lorsque cela est nécessaire lorsqu'en hauteur. |
| PÉNALITÉ DISCRÉTIONNAIRE |
| <ul style="list-style-type: none"> • Actes dangereux, performances médiocres, techniques médiocres (évaluées par les juges). • Balancement dangereux non contrôlé. • Défaut de maintenir un système d'ascension tendu ou de grimper au-dessus du point d'ancrage. • Mouvement à grande vitesse ou dangereux. • Le bris d'une branche dans la fourchette de diamètre désignée par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition entraînera une pénalité de 1 point, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'était pas causé par une force inutile appliquée à la branche. |
| DISQUALIFICATION OBLIGATOIRE |
| <ul style="list-style-type: none"> • Échapper une pièce d'équipement pendant le travail en hauteur. • Ne pas rester attaché à l'arbre sur au moins un point d'ancrage. • Quatrième infraction pour ne pas avoir émis un avertissement sonore avant de lancer ou d'enlever un sac de lancer. • Deuxième infraction pour ne pas avoir émis avertissement sonore lorsque cela est nécessaire lors d'un travail en hauteur. • Deux lancers (ficelle de lancer avec des poids attachés ou des cordes d'ascension) qui atterrissent à l'extérieur de la zone balisée. • Plus de 5 minutes de retard pour l'épreuve. • Inconduite/Manoeuvre dangereuse. • Quitter la zone désignée ou apporter du matériel de l'extérieur de la zone désignée une fois le temps officiel commencé. • Placer une scie à main dans la bouche. • Troisième infraction pour avoir cassé une branche dans la fourchette de diamètre fixée par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition. • Bris d'une branche plus grosse que la taille maximale prédéterminée, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'est pas causé par une force inutile appliquée à la branche. • Une deuxième pénalité discrétionnaire (déterminée par le juge en chef de l'épreuve). • Le fait de ne pas être équipé de tout le matériel requis une fois que le temps de l'épreuve a commencé. |

*Lignes directrices de notation discrétionnaire
(pour les stations)*

- 9-10 = Performance exceptionnelle
7-8 = Bonne performance
5-6 = Performance correcte
3-4 = Performance acceptable
1-2 = Performance décevante

*Directives de notation (pour le lancer de la branche)
Tous les juges doivent être d'accord.*

- 10 = A touché la cible au premier lancer
8 = A touché la cible au deuxième lancer
6 = A touché la cible au troisième lancer
4 = A sonné la cloche mais n'a pas touché de cible
0 = N'a pas touché la cible ou sonné la cloche

Autres lignes directrices de notation

- 3 = Performance exceptionnelle
2 = Bonne performance
1 = Performance acceptable
0 = Non sécuritaire/Performance décevante



DÉFI DES MAÎTRES

| ÉQUIPEMENT REQUIS | | | | Nom du grimpeur/de la grimpeuse | | Numéro | |
|--|--|---|---|--|--------------------------|--|----------|
| <input type="checkbox"/> Lunettes de sécurité | <input type="checkbox"/> Casque de montée avec jugulaire | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Vêtement appropriés | <input type="checkbox"/> Scie à main et fourreau approuvés | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Harnais approuvé | <input type="checkbox"/> Corde de montée approuvée | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Bottes appropriées | <input type="checkbox"/> Longe de positionnement approuvée | | | | | | |
| ÉVALUATION VISUELLE DE L'ARBRE (5 points possible) | | | | BOITES DOUBLES : <input type="checkbox"/> tous les juges donne le même pointage | | | |
| 5 4 3 2 1 0 | | | | | | | |
| INSTALLATION DE LA CORDE DE TRAVAIL (Max 16 points) | | | | | | | POINTAGE |
| Lancer de la ficelle | | | Hauteur de la fourche <small>(seulement pour les 5 premiers lancers)</small> | | | Bonus <small>Méthode/Technique/Habileté</small> | |
| 1 ^{er} essai 2 ^e essai 3 ^e essai 4 ^e essai 5 ^e essai 6 ^e essai | | | 4 3 2 1 0 | | | 2 1 0 | |
| 10 8 6 4 2 0 | | | | | | POINTAGE | |
| MONTAGE DE LA CORDE DE TRAVAIL / ÉQUIPEMENT / ENTRÉE DANS L'ARBRE (Poss. 12 points – Entrer 0, 1, 2 ou 3 par case) | | | | | | | + |
| MONTAGE | | | | ENTRÉE DANS L'ARBRE | | | POINTAGE |
| Installation de la corde de travail / Équipement <input type="checkbox"/> | | | | Méthode : Appropriée, sûre, toujours sécuritaire <input type="checkbox"/> | | | POINTAGE |
| Montage efficace et sécuritaire <input type="checkbox"/> | | | | Montée : Aisée, fluide, utilisation efficace de l'énergie <input type="checkbox"/> | | | |
| STATIONS DE TRAVAIL | | | | | | | + |
| <small>(Possibilité de 240 points / 60 par station – Entrer 0 à 10 par case)</small> | | | | | | | |
| | | Égoïne 1 | Égoïne 2 | Lancer de la branche | Déplacement latéral | | |
| A) Point d'ancrage ou réorientation adapté à la situation et au poste de travail | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | POINTAGE | |
| B) Maintien une tension appropriée de son système antichute/ positionnement de travail et gestion de la corde | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| C) Planification générale du travail, choix de l'itinéraire | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| D) Contrôle de sa posture et de son équilibre à la station de travail | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| E) Contrôle des mouvements pendant les transitions d'une station à l'autre | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| F) Complété l'épreuve correctement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | POINTAGE | |
| <small>LES JUGES DOIVENT TOUS ACCORDER LE MÊME POINTAGE</small> | | | | | | | |
| | | 0 ou 10 | 0 ou 10 | 0, 4, 6, 8 ou 10 | 0, 4, 7 ou 10 | | |
| DESCENTE, ATERRISSAGE, RÉCUPÉRATION DES ÉQUIPEMENTS | | | | | | | + |
| <small>(Possibilité de 12 points – Entrer 0, 1, 2 ou 3 par case)</small> | | | | | | | |
| Descente bien planifiée, contrôle de la corde, la corde n'est pas emmêlée <input type="checkbox"/> | | Récupération aisée de l'équipement, fait sans difficulté <input type="checkbox"/> | | | | | POINTAGE |
| Vitesse de descente appropriée, descente aisée, atterrissage équilibré <input type="checkbox"/> | | Sécuritaire / Récupération du matériel contrôlée <input type="checkbox"/> | | | | | POINTAGE |
| BONUS À LA DISCRÉTION DES JUGES | | | | | | | + |
| <small>(Possibilité de 15 points – Entrer 0 à 5 par case)</small> | | | | | | | |
| Démonstration générale des compétences, du style et de la présentation <input type="checkbox"/> | | Pratiques de travail et techniques sécuritaires <input type="checkbox"/> | | | | | POINTAGE |
| Utilisation de technique et d'équipements innovateurs <input type="checkbox"/> | | | | | | | POINTAGE |
| PÉNALTÉS | | | | | | | - |
| <small>(0 à 5)</small> | | | | | | | |
| Pénalité discrétionnaire du juge : manœuvre non sécuritaire, mauvaise performance ou technique <input type="checkbox"/> | | | | | | | PÉNALTÉS |
| Pénalité discrétionnaire du juge en chef : manœuvre non sécuritaire <input type="checkbox"/> | | | | | | | |
| Bris d'une branche dans la fenêtre de diamètre déterminé <input type="checkbox"/> | | | | | | | |
| Pénalité systématique : avoir laissé un équipement dans l'arbre <input type="checkbox"/> | | | | | | | |
| Pénalité systématique : ne pas avoir donné un avertissement clair lorsqu'en hauteur <input type="checkbox"/> | | | | | | | |
| Pénalité systématique : ne pas avoir émis un avertissement lors du lancer (du soi) <input type="checkbox"/> | | | | | | | |
| Pénalité systématique : Lancers qui atterrissent à l'extérieur de la zone signalée. <input type="checkbox"/> | | | | | | | = |
| | | | | | | | POINTAGE |
| RAISON DE LA DISQUALIFICATION (DQ) | | | TEMPS OFFICIEL | | | POINTAGE TOTAL | |
| | | | <small>min sec 1/100</small> | | | <small>(0-300 points)</small> | |
| | | | | | | | |
| À l'usage du marqueur seulement | | | Pointage vérifié | | | Pointage entré | |
| | | | | | | | |



Traduction et adaptation des règles de l'*International Tree Climbing Championship* par

Société internationale d'**arboriculture** Québec
www.siaq.org - t. +450.689.9393
courriel: info@siaq.org



International Society of **Arboriculture**

www.isa-arbor.com - t. +678.367.0981 - f. +240.547.1795

courriel: itcc@isa-arbor.com

www.itcc.isa.com